

Le journal du matin vous apporte les premières nouvelles du jour, d'actualité et d'intérêt immédiat pour l'homme d'affaires, de profession, le commis, le sportman et l'ouvrier.

Le Canada

Livraison à domicile dans tous les endroits de la ville et de la banlieue. Pour irrégularité dans le service, téléphonez à

MAIN 7697

VOL. XXII — No 100

Plus frais.

MONTREAL JEUDI, 31 JUILLET 1924

Maximum, 80; Minimum, 69.

PRIX: TROIS SOUS

CONFLIT SUR LA CONVENTION DE WASHINGTON

L'Angleterre fait des représentations au Japon et aux Etats-Unis

L'ELEVATION DES CANONS

L'article III interdit tout changement aux navires de guerre

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 30. — Le gouvernement anglais a fait des représentations aux gouvernements des Etats-Unis et du Japon à propos du changement de l'élevation des canons sur les navires de guerre de première classe et des dépenses faites pour accroître le rayon d'action de ces canons.

Ces modifications constituent dans l'opinion du gouvernement anglais une infraction aux conventions de Washington. Cette information a été communiquée à la Chambre des Communes, aujourd'hui, par M. Arthur Ponsonby, sous-secrétaire des Affaires Etrangères, en réponse à une interpellation sur ce point.

LE PROGRAMME AMERICAIN

Washington, 30. — Les représentations de Grande-Bretagne contre le programme de modernisation de la marine américaine feront probablement aboutir une controverse qui agite les milieux navals depuis l'ajournement de la conférence des armements. Les fonctionnaires de la secrétaire d'Etat ont refusé aujourd'hui de faire de commentaires à propos des représentations de l'Angleterre ni vouloir dire quelle serait l'attitude du gouvernement à ce propos. Ils ont donné l'impression que la question était d'une telle importance qu'il fallait étudier très soigneusement l'affaire avant que le gouvernement américain transmette sa réponse à Londres.

Le programme de modernisation, comportant un changement dans l'élevation des principales batteries des navires de première ligne, fut recommandé au Congrès par le président Harding en 1922.

Dans le mémoire qui accompagnait le programme, le secrétaire de la Marine, M. Denby, déclarait que les modifications suggérées étaient d'une importance vitale pour la défense nationale. Des officiers de marine déclaraient devant les comités du Congrès que plusieurs navires de guerre anglais avaient déjà des canons dont la portée pouvait se comparer à celle que la marine américaine se proposait d'adopter.

Des protestations officielles se firent entendre dans les milieux anglais et au mois d'avril 1923, le département de la Marine annonçait que le programme de modernisation serait différé pour le moment. Les autorités prétendaient que les changements proposés ne violaient pas les conventions de Washington. On voulait plus tard obtenir l'assentiment du Congrès à ces plans, mais la Chambre des Représentants, après une lutte des plus vives, élimina du bill l'article relatif à l'élevation des canons.

La section du traité de Washington qui les Anglais invoquent contre les modifications aux navires de guerre, est la partie III, qui établit les règles à suivre dans le remplacement des navires de première classe. On dit que ce passage d'aucun navire de première classe ne sera reconstruit si ce n'est dans le but de le protéger contre les avions et les sous-marins. La dernière phrase du traité dit explicitement: "Aucun changement dans le blindage, le calibre, le nombre ou le type général du montage du principal armement ne sera permis."

Les propositions de la marine américaine comportent l'élevation des principales batteries.

STINNES CONVOITE LE ROULANT DE LA BRITISH AMERICAN

Il ferait une offre pour les mines de nickel de Sudbury

UNE CONDITION

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 30. — Le "Journal" publie une dépêche de New-York mandant qu'un banquier en vue en relations étroites avec les grands industriels allemands a déclaré que le groupe Stinnes ferait probablement une offre pour l'achat de la "British American Nickel Corporation".

La soumission dépendrait du résultat de la conférence interalliée. Il faudrait qu'il soit favorable à l'Allemagne, en stabilisant le mark et en remettant l'Allemagne en mesure de faire concurrence aux autres nations sur le marché mondial.

Le bruit court à New-York aussi que la "Bethlehem Steel Corporation" et la "Mond Nickel Company" présenteraient des soumissions pour l'achat de la "British American Nickel Corporation" qui comprend de riches gisements de minerais à Sudbury et une grande raffinerie à Deschênes.

Le prix du pain à Toronto

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 30. — Le prix du pain n'a pas été majoré à Toronto. Les boulangers déclarent que l'augmentation du prix de la farine se fera probablement sentir la semaine prochaine par une augmentation d'un cent le pain.

POSTES DE RADIO A L'ECOUTE

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 30. — Tous les postes de radio du pays sont à l'écoute afin de recueillir tous les messages qui pourraient envoyer les aviateurs américains partis de Brough, aujourd'hui, pour les Orkneys, avant de tenter la grande étape qui les fera atterrir en Amérique.

Les postes du gouvernement canadien feront tout leur possible pour faciliter la transmission des messages des aviateurs.

DESASTREUX EFFETS DE LA PROHIBITION

Les statistiques montrent que l'ivrognerie augmente dans l'Ontario

QUEBEC PLUS HEUREUSE

Dans Québec, le nombre des condamnations pour ivrognerie, diminue

(Spécial au "Canada")

Ottawa, 30. — Les statistiques fédérales sur l'ivrognerie, montrent clairement que la prohibition ne prohibe pas nécessairement. En 1922, le nombre des condamnations pour ivrognerie, dans l'Ontario où la prohibition est en vigueur, était de 10,063, et en 1923, ce chiffre est augmenté à 11,370.

Dans la province de Québec, où le gouvernement contrôle la vente des spiritueux, le nombre des condamnations pour ivrognerie, en 1922, était 7,103, et en 1923, ce chiffre était diminué à 6,260. En 1922, 245 personnes ont été trouvées coupables en Ontario, d'avoir utilisé un alambic; en 1923, il y en eut 339 condamnées pour la même offense. Dans l'Ontario, en 1922, toujours d'après les statistiques fédérales, 50 personnes furent arrêtées et condamnées pour avoir conduit des automobiles en état d'ivresse, et en 1923, ce nombre était augmenté à 144, pendant que dans la province de Québec, pour la même offense, 33 personnes furent arrêtées en 1922, et 104 en 1923.

AUGMENTATION DE NOS EXPORTATIONS SUR L'AN DERNIER

Nous avons expédié en 12 mois pour \$432,885,067 de marchandises

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 30. — Durant le mois de juin, la valeur des produits américains importés au Canada fut de \$42,959,214 et les exportations de produits canadiens aux Etats-Unis, de \$31,694,673. Le total des exportations du Canada durant les douze mois terminées avec juin est de \$432,885,067 en comparaison de \$394,280,579 pendant les douze mois précédents.

Nous avons importé du Royaume-Uni pendant le mois de juin pour \$11,995,842 de marchandises et nous avons expédié aux îles britanniques pour \$28,425,774 de nos produits. La valeur de nos importations du Royaume-Uni pendant les douze mois terminées avec juin 1924 fut de \$150,441,599 en comparaison de \$149,682,724 durant les douze mois précédents.

Nos exportations au Royaume-Uni durant les douze mois terminés en juin se sont totalisées par \$377,478,714 en comparaison de \$387,587,179 durant les douze mois précédents.

Excursion du Canadien National

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 30. — Un contingent de quinze cents personnes composé d'employés du Canadien National, de leurs femmes et de leurs enfants, sont arrivés de Montréal cet avant-midi. C'est l'excursion annuelle de l'Institut littéraire et scientifique du Canadien National. Les visiteurs passeront la journée dans la capitale, et retourneront à Montréal par leurs trains spéciaux à 6 heures 20 et 6 heures 40.

LE MONOPOLE SUR LES ALLUMETTES

La Chambre française le rétablit par un vote de 338 à 204

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 30. — Suivant l'agence semi-officielle Havas, la Chambre des députés a voté aujourd'hui le rétablissement du monopole sur les allumettes. Le scrutin fut de 338 à 204.

La suppression du monopole de l'Etat sur la fabrication et la vente des allumettes fut votée par le Sénat français au mois de mars dernier. Le Sénat refusa d'adopter l'opinion de son comité des finances qui s'opposait à la suppression.

La décision du Sénat mettait fin à un monopole qui durait en France depuis 1890, alors que le gouvernement français assumait la fabrication et la vente des allumettes qu'il envoyait à une compagnie qui en avait le monopole depuis quelques années.

LES AVIATEURS AMERICAINS AUX ILES ORKNEY

Ils s'élancèrent ce matin pour la dernière étape de leur randonnée

RECEPTION OFFICIELLE

370 milles accomplis en 5 heures et demie en dépit d'un brouillard

(Cable de la Presse Associée)

Kirkwall, Ecosse, 30. — Le lieutenant Lowell H. Smith et les aviateurs américains sont arrivés ici, cet après-midi, de Brough, Angleterre, pour tenter la dernière étape de leur randonnée mondiale.

L'envolée à Brough eut lieu à 10 heures 24 ce matin et après une course facile, favorisée par une bonne température, les aéroplanes américains s'abattirent gracieusement sur les eaux de la baie Houtous vers 4 heures et après-midi, et s'amarrèrent en présence d'une grande partie de la population des îles Orkney et des officiers et de l'équipage du croiseur américain Richmond.

Cette étape de 370 milles fut accomplie en 5 heures 30. Peu après avoir dépassé Edimbourg, les aviateurs frappèrent un brouillard qui les força à prendre une altitude de 1,600 pieds. Ils avaient dépassé le brouillard au bout d'une heure et les derniers cent milles furent accomplis en moins d'une heure à la faveur du vent.

Les aviateurs se portaient en ne peut mieux. Ils restèrent dans leurs machines jusqu'à ce que l'huile et le gaz eurent été changés et leurs moteurs nettoyés. Ils furent ensuite conduits au "Richmond", où ils rencontrèrent le prévôt de Kirkwall et autres dignitaires des îles.

Ils durent, faute de temps, décliner l'invitation d'assister à un banquet.

Les aviateurs n'ont pas encore de plan défini. Ils s'élanceront probablement ce matin pour l'Islande. Le "Richmond" partira en même temps que les aviateurs et les retrouvera en Islande.

LA DERNIERE PROPOSITION DE LA FRANCE

Elle a remis sa formule magique à la conférence interalliée

PAS UN ULTIMATUM

Objections de l'Angleterre. — Séance de midi. — La fin des fins

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 30. — La nouvelle proposition de la France, constituant l'extrême limite des concessions que M. Herriot peut faire pour résoudre le deadlock de la conférence interalliée, a été remise au premier ministre MacDonald, à 4 heures et après-midi, et soumise aux principaux délégués réunis dans le cabinet du premier ministre à la Chambre des communes.

Les délégués français espèrent que les propositions accorderont les délégués alliés sur les méthodes à prendre pour lancer le plan Dawes et donneront aux banquiers internationaux les garanties qu'ils demandent à l'emprunt allemand.

Les Français disent qu'ils n'ont plus rien à offrir. Ce n'est pas un ultimatum que nous présentons, disent-ils. Nous ne faisons pas comme si nous regardions par la fenêtre le train qui nous attend pour nous ramener à Paris.

Toutefois, ils affirment que le document sur lequel leurs experts ont peiné pendant quarante-huit heures, devrait fournir la solution. Si tel n'est pas le cas, alors ils ne savent pas ce qu'ils pourraient faire de plus pour faciliter un accord.

Après l'ajournement, les délégués n'ont pas voulu dire si la proposition française était acceptable. Mais par l'entremise des observateurs qui savent un peu de ce qui se passe, la proposition, on apprend que le plan ne passera pas facilement sur les eaux troubles de la conférence.

On s'attend que les Anglais présentent de fortes objections lorsque la proposition sera formellement présentée aux experts alliés à midi demain. Cependant, un observateur compétent a rappelé que l'on faisait tous les jours de ces "démarches ultimes" pour obtenir un compromis. Ce fut d'abord la Grande-Bretagne, puis la France qui déclara qu'elle cédait pour la dernière fois.

Un délégué a déclaré à une réunion l'autre jour que l'on ne pouvait plus faire même un demi pas et cependant on continue à suggérer des compromis et on continuera de le faire, parce qu'aucune délégation ne veut porter la responsabilité d'avoir été la cause d'une rupture des pourparlers.

Promotion de sir W. Gwatkin

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Ottawa, 30. — On apprend de Londres que le lieutenant-général Sir Willoughby Gwatkin, K.C.M.G., a été nommé colonel du régiment de Manchester. Sir Willoughby Gwatkin, était chef de l'état-major général du Canada, pendant la grande guerre, et il avait été ensuite inspecteur-général des troupes canadiennes de l'aviation.

L'EVACUATION DE LA RUHR ACCOMPLIE LE 15 AOUT 1926

Si l'Allemagne met à exécution les conditions du plan Dawes

L'ARBITRAGE

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 30. — L'agence semi-officielle Havas est en mesure de donner le premier aperçu du plan présenté à la conférence interalliée pour l'évacuation de la Ruhr, plan élaboré sous la direction de M. Jacques Seydoux. Après le lancement de l'emprunt de 800,000,000 de marks-or, au profit de l'Allemagne, les troupes françaises et belges évacueront Hanen.

Après l'émission de chacune des trois coupures des deux milliards d'obligations industrielles ferroviaires allemandes, les troupes franco-belges évacueront successivement Dortmund, Bochum et Essen. Si les marchés ne peuvent absorber l'émission des deux milliards, les troupes n'en quitteront pas moins définitivement la Ruhr le 15 août 1926, à la condition que le Reichstag ait rempli toutes les obligations que lui impose le plan Dawes.

La formule d'arbitrage telle que définitivement rédigée s'appliquera aux désaccords de la commission des réparations sur les managements et la non exécution des contrats industriels allemands, et aux appels contre les décisions de la commission des réparations.

Les chefs des délégations qui assistent à la conférence interalliée se sont réunis cet après-midi au No 10 de la rue Downing, et ont siégé jusqu'à 6 heures.

PROPOSITION DES ITALIENS RELATIVE AUX DETTES ALLIEES

Pour être présentée à la conférence de Londres. — Le plan Herriot

LA C. D. R. A LONDRES

Projet d'amnistie déposé au Sénat. — Réponse allemande à la S. D. N.

(Dépêche radiotélégraphique spéciale au "Canada")

Paris, 30. — Les journaux annoncent que la délégation française à Londres, a mis au point une nouvelle formule proposant le recours à l'arbitrage en cas de désaccord de la commission des réparations pour la constatation des manquements et des sanctions éventuelles.

Cette procédure pourrait résoudre toute difficulté à l'interprétation du plan Dawes, notamment concernant les prestations en nature et elle resterait dans le cadre du traité de Versailles.

PLAN D'ENSEMBLE

Paris, 30. — L'envoyé du "Matin" à Londres, souligne que la nouvelle proposition française réglerait presque complètement toutes les questions pendantes. Il précise que le côté de la délégation française demande vingt-quatre mois pour l'évacuation militaire progressive de la Ruhr et s'efforcera de lier à cette question l'occupation britannique à Cologne.

L'œuvre dit que M. Herriot a soumis à la conférence non la solution de tel problème de détail, mais un plan d'ensemble prouvant surabondamment la bonne volonté française.

Le "Petit Parisien" écrit: "L'évacuation de la Ruhr serait conditionnée à la bonne volonté allemande à s'acquitter de certaines obligations."

Le "Petit Journal" rapporte que les Italiens ont élaboré une proposition relative aux dettes.

L'Echo de Paris et le "Journal" critiquent la marche des pourparlers. L'ère Nouvelle estime que le débat demeure politique.

Sa fin est d'obtenir satisfaction sur le terrain politique.

L'essentiel est de ramener à Paris le traité. On peut compter sur M. Herriot là-dessus. L'œuvre dit que M. Herriot offre à la conférence un plan d'ensemble propre à assurer l'entente entre les alliés et à étouffer les inquiétudes financières.

ON COMPTE SUR UN ACCORD

Paris, 30. — Aucune réunion officielle n'eut lieu aujourd'hui à Londres. M. Herriot et ses collaborateurs ont conféré sur le texte du projet et du protocole présentés par le premier comité.

Ce qui a été élaboré permet de recueillir à l'arbitrage en cas de désaccord des délégués de la C.D.R., sur la constatation des manquements de l'Allemagne, la non-exécution de leur contrat et des protections en nature par les industriels allemands.

Pareils conflits devraient être tranchés en première instance par la Commission des réparations jusqu'à 1930, ultérieurement par le comité des transferts, qui financera les livraisons; enfin pour appeler de toutes décisions, la commission des réparations et le comité des transferts restreignant les paiements en espèces de l'Allemagne au titre des réparations.

Les experts ont établi que le plan de l'évacuation militaire de la Ruhr fut conçu dans le même esprit que celui adopté par la conférence. Ils précisent que l'évacuation par étapes successives signifiait des mesures pour le placement d'obligations de chemins de fer de onze milliards de (A suivre à la page 7)

LES JAPONAIS FURENT DETENUS A ELLIS ISLAND

Pour avoir négligé de faire viser leurs passeports à Paris

EN ROUTE POUR MONTREAL

On les remet en liberté sur l'ordre du département du travail

(Dépêche de la Presse Associée)

New-York, 30. — Deux membres de l'équipe de tennis japonaise, Takeo Harada et Masanosuke Fukuda, détenus par les agents d'immigration à Ellis Island, à leur arrivée d'Angleterre, hier soir, ont été remis en liberté sur parole aujourd'hui, sur instructions du département du travail. Les agents d'immigration affirmèrent que Harada et Fukuda ont négligé de faire réviser leurs passeports par le consul américain à Paris.

On laissa entrer le troisième membre de l'équipe, S. Okamoto. Fukuda et Harada tous deux de Tokio, ont résidé aux Etats-Unis pendant dix mois. Ils reviennent d'un voyage de six semaines en Angleterre et en France où ils ont représenté leur pays aux jeux olympiques.

Lorsque le commissaire de l'immigration, M. Henry H. Curran, apprit leur situation, il téléphona immédiatement à Washington et reçut instruction du secrétaire Davis de les libérer sur parole en attendant un rapport d'une commission spéciale.

Les joueurs sont en route pour Montréal où ils joueront pour la coupe Davis dans une deuxième série pour la zone américaine.

AUCUN ORDRE

Washington, 30. — Les autorités de l'immigration ont déclaré catégoriquement aujourd'hui qu'aucun ordre n'avait été donné par Washington de renvoyer à Ellis Island les membres de l'équipe de tennis japonaise en route pour Montréal où elle rencontrera l'équipe canadienne pour la coupe Davis.

On n'a pas encore reçu de rapport d'Ellis Island et on n'en attend pas avant la fin de l'enquête sur cette affaire.

UNE MALADIE MENTALE EST-ELLE DE LA FOLIE?

Question que devra trancher le juge de Leopold et de Loeb

DEPOSITION ACCEPTEE

Vives répliques entre le tribunal et le procureur de l'Etat

(Dépêche de la Presse Associée)

Chicago, 30. — Une maladie mentale constitue-t-elle de la folie ou seulement un degré moindre de responsabilité à prendre en considération pour atténuer une sentence? Tel est le problème posé aujourd'hui au juge John R. Caverly, qui aura à décider du sort de Nathan Leopold et de Richard Loeb, les meurtriers du jeune Robert Frank.

Le juge rejeta carrément une objection du procureur de l'Etat, M. Crowe s'opposait à toute déposition portant sur l'état d'esprit des accusés. Le procureur n'en insista pas moins.

"Si ce procès aboutit à une sentence de mort, le jugement du tribunal ne vaudra pas le papier sur lequel il aura été écrit. Il sera certainement porté en appel à la cour suprême et si vous admettez des témoignages sur quelque degré de folie que ce soit, je confesserai erreur en cour suprême."

"Peu m'importe, qu'on fera de cette cause après que j'en aurai fini", répliqua le juge.

Il fit observer que la défense avait spécifiquement annoncé dès le début et qu'elle avait répété aujourd'hui qu'elle ne voulait pas plaider folie. "Je n'accepterai pas de déposition de cette nature si elle en offre".

Le tribunal permit au procureur, cependant, de présenter tous ses arguments sans lui imposer de bornes. Il a continué à le faire aujourd'hui. A la fin de la journée, il n'avait pas encore fini et M. Crowe annonçait qu'il en aurait encore pour demain.

A un moment, M. Bachrach, avocat de la défense, fit observer que toute cette argumentation était inutile vu que l'objection de M. Crowe avait été rejetée par le juge.

"Je consacrerai des jours plutôt que des heures à cette cause si nécessaire, reprit le juge. Deux vies humaines sont en jeu, ici."

Le procureur prétendit que la question d'irresponsabilité des accusés devait être soumise à un jury. Il récapitula les témoignages, sans mentionner que Loeb avait pleuré en faisant son aveu.

Sans déclaration préliminaire, la défense presenta comme premier témoin le Dr William A. White, de Washington.

M. Bachrach lui demanda quelle était sa profession.

"Je m'y oppose", fit M. Crowe. "Pourquoi?" demanda le juge. La bataille s'engagea. Le Dr White retourna à son fauteuil, se croisa les doigts sur la poitrine et resta dans cette position pendant les quatre heures et demie que dura la controverse entre les avocats.

Le juge fit observer qu'il avait des degrés de folie reconnus dans l'Illinois aussi bien que des degrés de meurtre. Le procureur répliqua qu'un homme est fou quand il ne peut

LE POLE ARCTIQUE CHANGE DE PLACE

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 30. — Une vague de froid sans précédent s'est abattue dans toute l'Italie cet été. Il a neigé dans les provinces de Bergame et de Vérone. C'est la première fois, au souvenir des vieillards, qui déclarent que même leurs arrière-grands-pères n'avaient jamais entendu parler de la neige au mois de juillet.

FORTE BAISSSE SUR LES GRAINS A WINNIPEG

A la suite des pluies récentes on prévoit de meilleures récoltes dans l'ouest

TEMPERATURE FAVORABLE

Cette baisse rapide qui atteint les prix de tous les grains se continuera

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Winnipeg, 30. — Prévoyant une meilleure récolte dans l'ouest canadien, à la suite des rapports qu'il y avait eu de bonnes pluies dans le sud du Manitoba et de la Saskatchewan, et plusieurs autres locales dans le nord de l'Alberta, les spéculateurs à la bourse des grains, ont manifesté un changement d'opinion aujourd'hui et les prix ont baissé rapidement. La température est maintenant très favorable pour la récolte et on s'attend à une meilleure récolte que celle qui était d'abord prévue.

Le marché aujourd'hui a été très nerveux et mobile. Au minimum de la journée le blé de juillet touchait \$1.44 alors qu'à la clôture, la veille, il était à \$1.504. Un peu avant la fermeture le marché sembla vouloir se raffermir et le blé de juillet monta de 1-4 et atteignit \$1.45-1-4. Les autres options futures étaient cotées de 2-1 à 3-8 plus bas qu'hier à la fermeture tandis que les grains et le lin suivaient la baisse du blé.

On prévoit de nouvelles baisses et plusieurs croient que d'ici quelques jours, s'il ne survient pas de rapport défavorable sur l'état des récoltes, la baisse sera très forte.

\$2,500 OFFERTS POUR LA CAPTURE DE CHS MATTHEWS

Un individu de San-Francisco offre de livrer l'ancien trésorier

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 30. — Le procureur général Nickel annonce ce soir que son département a reçu d'un individu de San-Francisco, l'offre de lui livrer, moyennant récompense, Charles Matthews, l'ancien assistant trésorier d'Ontario, accusé d'avoir violé la loi interdisant aux fonctionnaires d'accepter des commissions. Le département ne sait rien de l'individu qui a proposé son nom au télégramme.

Le message est adressé au général V. A. S. Williams, commissaire de police d'Ontario, et se lit comme suit: "Moyennant récompense, je conviendrai, livrerai Charles Matthews, fils. Faut agir de suite parce qu'il a l'intention de s'échapper. Télégraphiez-moi, ou et quand il sera payé. Demain, il sera trop tard."

"Jack Martin, San-Francisco". La réponse suivante lui fut adressée: "En réponse à votre télégramme, mille dollars offerts pour livraison sous bonne garde aux Etats-Unis et mille cinq cents autres dollars lorsque livré aux autorités ontariennes."

"V. A. S. Williams."

Le télégramme suivant fut envoyé au chef de police de San-Francisco: "Reçu télégramme d'un nommé Jack Martin, de votre ville, au sujet de Charles Matthews, fils. Télégraphiez vite toutes informations concernant Martin si possible. Savez-vous où est Matthews. Désirez vivement l'appréhender. Voyez notre circulaire datée du 16 juin."

UN ECHO DE LA GREVE DES POSTES

Quarante hommes de Toronto font écrire au premier ministre pour leur position

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Toronto, 30. — Le contrôleur Joseph Gibbons a été délégué aujourd'hui par le bureau de contrôle pour servir d'intermédiaire dans une tentative dont le but est de faire rendre à des employés non permanents des postes, qui n'ont pas été repris à la suite de la grève, la position qu'ils ont perdue.

Une délégation des employés qui n'ont pas été repris est venue devant le bureau aujourd'hui demander que les contrôleurs écrivent au premier ministre King pour le prier de reprendre les quarante hommes qui n'ont pas de position.

Les avocats de la défense demandèrent que le jeune homme fut libéré sous cautionnement mais le juge refusa en déclarant que la défense devait s'adresser à la Cour supérieure. C'est ce que fera la défense.

Une deuxième accusation de viol fut portée ce matin contre Girard. Plusieurs témoins furent interrogés par la Couronne représentée par M. L. Forest, et les avocats de la défense, MM. F. Campbell et A. MacAvoy, de Montréal. Le col. E. Rioux représente la famille de la victime.

UNE DEPLORABLE FAUTE DE GOUT DE LADY ASTOR

Dit le "Standard" de l'affiche du portrait de la politicienne à Westminster

ERREUR DE JUGEMENT

Il n'y aurait bientôt plus un pouce de libre à la Chambre

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 30. — Lady Astor a pris part ce soir à la controverse soulevée

CHRONIQUE DES SPORTS

ATTOO ENCORE VICTORIEUX HIER A LA PISTE MONT-ROYAL

Il a remporté sa troisième victoire consécutive en gagnant la cinquième course d'hier après-midi. — Le petit Jones se signale. — Aujourd'hui, matinée des dames.

LES COURSES A L'ETRANGER

A MONT-ROYAL

Il n'y avait pas de numéro spécial à l'Affiche, hier après-midi, à la piste de Saint-Laurent, mais la cinquième course, ouverte aux "sprinters" de la division de trois ans et plus, suscitait le plus d'intérêt, et elle a été gagnée par Attoo, qui s'en trouve à sa troisième victoire consécutive. Sept chevaux prenaient part à la course, et County Times a fini deuxième, alors que le favori Nebish a dû se contenter de la petite portion de la bourse.

La température d'hier fut désagréable. Un peu avant l'appel de la première course, il tomba un orage qui fit un tort considérable au tracé, qui devint glissant et dangereux, de sorte que les jockeys durent être prudents.

Attoo l'emporta haut la main, dans la cinquième course. Au début, il disposa facilement de Wilton Flana et ensuite il eut la bourse à sa merci, gagnant par sept bonnes longueurs sur County Times, qui, de son côté, avait cinq longueurs sur le favori Nebish.

Le petit Jones, qui n'a que 15 ans, et pèse 70 livres, a donné une leçon aux vétérans hier après-midi. Il a gagné deux courses, et dans chaque cas, ses partisans furent bien récompensés. A la deuxième course, il a compté avec Princess Jane et dans la quatrième, il l'emporta avec Frank Shannon.

Cet après-midi, l'Association donna sa deuxième matinée des dames. Voici la liste des inscrits aux courses de cet après-midi:

PREMIERE COURSE, 450, 3 ans et plus, 6 furlongs. — Swim 111; Martini 108; Trevaia 105; Aghamora 111; Maurice Cohen 108; xMothers Day 98.

DEUXIEME COURSE, 450, à réclamer, 3 ans et plus, 6 furlongs. — Butcher Boy 117; Ira Wilson 117; Haran 117; xFictile 112; Sea Water 117; Jack Reeves 117; Rosefield 115; xJamaica 101. — Aussi éligible: Festivity 102.

TROISIEME COURSE, 410, à réclamer, 2 ans et plus, 5 1/2 furlongs. — Lustré 118; Charlie Summy 115; Ripista 113; Miss Holland 109; In Dubit 115; Bowwood 115; xChow 110; xGeorgia May 101.

QUATRIEME COURSE, 450, à réclamer, 3 ans et plus, 5 1/2 furlongs. — Troubler 112; P. Moody 112; Jack Shrine 107; Fitzallan 99; Broadview 112; Fair and Warner 110; Fitzgar 107.

CINQUIEME COURSE, 450, à réclamer, 4 ans et plus, 5 1/2 furlongs. — Faith W. 119; Sandiego 117; Bengalis 117; Dardanelle 116; Last Girl 117; Toomast 117; xFlying Beauty 115.

SIXIEME COURSE, 450, à réclamer, 4 ans et plus, 5 1/2 furlongs. — Black Spray 116; Current Events 113; Powder Face 111; St. Paul 110; Harvey Smarr 113; Ella C. 111; Queen Mazonia 111.

SEPTIEME COURSE, 450, à réclamer, 3 ans et plus, 1 mille. — Mack Garner 107; Flibbertigibbet 107; Invigorator 112; Little Ed 112; Veno Joy 107; Myrtle Crown 107; El Coronel 112.

A ASHLAND

Ashland, Ky., 30. — Sommaire des courses de cet après-midi à la piste de Raceland:

PREMIERE COURSE, 6 furlongs. — First Pullet, 107, 3.10; 2.10; 3.10; 4.10; 5.10; 6.10; 7.10; 8.10; 9.10; 10.10; 11.10; 12.10; 13.10; 14.10; 15.10; 16.10; 17.10; 18.10; 19.10; 20.10; 21.10; 22.10; 23.10; 24.10; 25.10; 26.10; 27.10; 28.10; 29.10; 30.10; 31.10; 32.10; 33.10; 34.10; 35.10; 36.10; 37.10; 38.10; 39.10; 40.10; 41.10; 42.10; 43.10; 44.10; 45.10; 46.10; 47.10; 48.10; 49.10; 50.10; 51.10; 52.10; 53.10; 54.10; 55.10; 56.10; 57.10; 58.10; 59.10; 60.10; 61.10; 62.10; 63.10; 64.10; 65.10; 66.10; 67.10; 68.10; 69.10; 70.10; 71.10; 72.10; 73.10; 74.10; 75.10; 76.10; 77.10; 78.10; 79.10; 80.10; 81.10; 82.10; 83.10; 84.10; 85.10; 86.10; 87.10; 88.10; 89.10; 90.10; 91.10; 92.10; 93.10; 94.10; 95.10; 96.10; 97.10; 98.10; 99.10; 100.10; 101.10; 102.10; 103.10; 104.10; 105.10; 106.10; 107.10; 108.10; 109.10; 110.10; 111.10; 112.10; 113.10; 114.10; 115.10; 116.10; 117.10; 118.10; 119.10; 120.10; 121.10; 122.10; 123.10; 124.10; 125.10; 126.10; 127.10; 128.10; 129.10; 130.10; 131.10; 132.10; 133.10; 134.10; 135.10; 136.10; 137.10; 138.10; 139.10; 140.10; 141.10; 142.10; 143.10; 144.10; 145.10; 146.10; 147.10; 148.10; 149.10; 150.10; 151.10; 152.10; 153.10; 154.10; 155.10; 156.10; 157.10; 158.10; 159.10; 160.10; 161.10; 162.10; 163.10; 164.10; 165.10; 166.10; 167.10; 168.10; 169.10; 170.10; 171.10; 172.10; 173.10; 174.10; 175.10; 176.10; 177.10; 178.10; 179.10; 180.10; 181.10; 182.10; 183.10; 184.10; 185.10; 186.10; 187.10; 188.10; 189.10; 190.10; 191.10; 192.10; 193.10; 194.10; 195.10; 196.10; 197.10; 198.10; 199.10; 200.10; 201.10; 202.10; 203.10; 204.10; 205.10; 206.10; 207.10; 208.10; 209.10; 210.10; 211.10; 212.10; 213.10; 214.10; 215.10; 216.10; 217.10; 218.10; 219.10; 220.10; 221.10; 222.10; 223.10; 224.10; 225.10; 226.10; 227.10; 228.10; 229.10; 230.10; 231.10; 232.10; 233.10; 234.10; 235.10; 236.10; 237.10; 238.10; 239.10; 240.10; 241.10; 242.10; 243.10; 244.10; 245.10; 246.10; 247.10; 248.10; 249.10; 250.10; 251.10; 252.10; 253.10; 254.10; 255.10; 256.10; 257.10; 258.10; 259.10; 260.10; 261.10; 262.10; 263.10; 264.10; 265.10; 266.10; 267.10; 268.10; 269.10; 270.10; 271.10; 272.10; 273.10; 274.10; 275.10; 276.10; 277.10; 278.10; 279.10; 280.10; 281.10; 282.10; 283.10; 284.10; 285.10; 286.10; 287.10; 288.10; 289.10; 290.10; 291.10; 292.10; 293.10; 294.10; 295.10; 296.10; 297.10; 298.10; 299.10; 300.10; 301.10; 302.10; 303.10; 304.10; 305.10; 306.10; 307.10; 308.10; 309.10; 310.10; 311.10; 312.10; 313.10; 314.10; 315.10; 316.10; 317.10; 318.10; 319.10; 320.10; 321.10; 322.10; 323.10; 324.10; 325.10; 326.10; 327.10; 328.10; 329.10; 330.10; 331.10; 332.10; 333.10; 334.10; 335.10; 336.10; 337.10; 338.10; 339.10; 340.10; 341.10; 342.10; 343.10; 344.10; 345.10; 346.10; 347.10; 348.10; 349.10; 350.10; 351.10; 352.10; 353.10; 354.10; 355.10; 356.10; 357.10; 358.10; 359.10; 360.10; 361.10; 362.10; 363.10; 364.10; 365.10; 366.10; 367.10; 368.10; 369.10; 370.10; 371.10; 372.10; 373.10; 374.10; 375.10; 376.10; 377.10; 378.10; 379.10; 380.10; 381.10; 382.10; 383.10; 384.10; 385.10; 386.10; 387.10; 388.10; 389.10; 390.10; 391.10; 392.10; 393.10; 394.10; 395.10; 396.10; 397.10; 398.10; 399.10; 400.10; 401.10; 402.10; 403.10; 404.10; 405.10; 406.10; 407.10; 408.10; 409.10; 410.10; 411.10; 412.10; 413.10; 414.10; 415.10; 416.10; 417.10; 418.10; 419.10; 420.10; 421.10; 422.10; 423.10; 424.10; 425.10; 426.10; 427.10; 428.10; 429.10; 430.10; 431.10; 432.10; 433.10; 434.10; 435.10; 436.10; 437.10; 438.10; 439.10; 440.10; 441.10; 442.10; 443.10; 444.10; 445.10; 446.10; 447.10; 448.10; 449.10; 450.10; 451.10; 452.10; 453.10; 454.10; 455.10; 456.10; 457.10; 458.10; 459.10; 460.10; 461.10; 462.10; 463.10; 464.10; 465.10; 466.10; 467.10; 468.10; 469.10; 470.10; 471.10; 472.10; 473.10; 474.10; 475.10; 476.10; 477.10; 478.10; 479.10; 480.10; 481.10; 482.10; 483.10; 484.10; 485.10; 486.10; 487.10; 488.10; 489.10; 490.10; 491.10; 492.10; 493.10; 494.10; 495.10; 496.10; 497.10; 498.10; 499.10; 500.10; 501.10; 502.10; 503.10; 504.10; 505.10; 506.10; 507.10; 508.10; 509.10; 510.10; 511.10; 512.10; 513.10; 514.10; 515.10; 516.10; 517.10; 518.10; 519.10; 520.10; 521.10; 522.10; 523.10; 524.10; 525.10; 526.10; 527.10; 528.10; 529.10; 530.10; 531.10; 532.10; 533.10; 534.10; 535.10; 536.10; 537.10; 538.10; 539.10; 540.10; 541.10; 542.10; 543.10; 544.10; 545.10; 546.10; 547.10; 548.10; 549.10; 550.10; 551.10; 552.10; 553.10; 554.10; 555.10; 556.10; 557.10; 558.10; 559.10; 560.10; 561.10; 562.10; 563.10; 564.10; 565.10; 566.10; 567.10; 568.10; 569.10; 570.10; 571.10; 572.10; 573.10; 574.10; 575.10; 576.10; 577.10; 578.10; 579.10; 580.10; 581.10; 582.10; 583.10; 584.10; 585.10; 586.10; 587.10; 588.10; 589.10; 590.10; 591.10; 592.10; 593.10; 594.10; 595.10; 596.10; 597.10; 598.10; 599.10; 600.10; 601.10; 602.10; 603.10; 604.10; 605.10; 606.10; 607.10; 608.10; 609.10; 610.10; 611.10; 612.10; 613.10; 614.10; 615.10; 616.10; 617.10; 618.10; 619.10; 620.10; 621.10; 622.10; 623.10; 624.10; 625.10; 626.10; 627.10; 628.10; 629.10; 630.10; 631.10; 632.10; 633.10; 634.10; 635.10; 636.10; 637.10; 638.10; 639.10; 640.10; 641.10; 642.10; 643.10; 644.10; 645.10; 646.10; 647.10; 648.10; 649.10; 650.10; 651.10; 652.10; 653.10; 654.10; 655.10; 656.10; 657.10; 658.10; 659.10; 660.10; 661.10; 662.10; 663.10; 664.10; 665.10; 666.10; 667.10; 668.10; 669.10; 670.10; 671.10; 672.10; 673.10; 674.10; 675.10; 676.10; 677.10; 678.10; 679.10; 680.10; 681.10; 682.10; 683.10; 684.10; 685.10; 686.10; 687.10; 688.10; 689.10; 690.10; 691.10; 692.10; 693.10; 694.10; 695.10; 696.10; 697.10; 698.10; 699.10; 700.10; 701.10; 702.10; 703.10; 704.10; 705.10; 706.10; 707.10; 708.10; 709.10; 710.10; 711.10; 712.10; 713.10; 714.10; 715.10; 716.10; 717.10; 718.10; 719.10; 720.10; 721.10; 722.10; 723.10; 724.10; 725.10; 726.10; 727.10; 728.10; 729.10; 730.10; 731.10; 732.10; 733.10; 734.10; 735.10; 736.10; 737.10; 738.10; 739.10; 740.10; 741.10; 742.10; 743.10; 744.10; 745.10; 746.10; 747.10; 748.10; 749.10; 750.10; 751.10; 752.10; 753.10; 754.10; 755.10; 756.10; 757.10; 758.10; 759.10; 760.10; 761.10; 762.10; 763.10; 764.10; 765.10; 766.10; 767.10; 768.10; 769.10; 770.10; 771.10; 772.10; 773.10; 774.10; 775.10; 776.10; 777.10; 778.10; 779.10; 780.10; 781.10; 782.10; 783.10; 784.10; 785.10; 786.10; 787.10; 788.10; 789.10; 790.10; 791.10; 792.10; 793.10; 794.10; 795.10; 796.10; 797.10; 798.10; 799.10; 800.10; 801.10; 802.10; 803.10; 804.10; 805.10; 806.10; 807.10; 808.10; 809.10; 810.10; 811.10; 812.10; 813.10; 814.10; 815.10; 816.10; 817.10; 818.10; 819.10; 820.10; 821.10; 822.10; 823.10; 824.10; 825.10; 826.10; 827.10; 828.10; 829.10; 830.10; 831.10; 832.10; 833.10; 834.10; 835.10; 836.10; 837.10; 838.10; 839.10; 840.10; 841.10; 842.10; 843.10; 844.10; 845.10; 846.10; 847.10; 848.10; 849.10; 850.10; 851.10; 852.10; 853.10; 854.10; 855.10; 856.10; 857.10; 858.10; 859.10; 860.10; 861.10; 862.10; 863.10; 864.10; 865.10; 866.10; 867.10; 868.10; 869.10; 870.10; 871.10; 872.10; 873.10; 874.10; 875.10; 876.10; 877.10; 878.10; 879.10; 880.10; 881.10; 882.10; 883.10; 884.10; 885.10; 886.10; 887.10; 888.10; 889.10; 890.10; 891.10; 892.10; 893.10; 894.10; 895.10; 896.10; 897.10; 898.10; 899.10; 900.10; 901.10; 902.10; 903.10; 904.10; 905.10; 906.10; 907.10; 908.10; 909.10; 910.10; 911.10; 912.10; 913.10; 914.10; 915.10; 916.10; 917.10; 918.10; 919.10; 920.10; 921.10; 922.10; 923.10; 924.10; 925.10; 926.10; 927.10; 928.10; 929.10; 930.10; 931.10; 932.10; 933.10; 934.10; 935.10; 936.10; 937.10; 938.10; 939.10; 940.10; 941.10; 942.10; 943.10; 944.10; 945.10; 946.10; 947.10; 948.10; 949.10; 950.10; 951.10; 952.10; 953.10; 954.10; 955.10; 956.10; 957.10; 958.10; 959.10; 960.10; 961.10; 962.10; 963.10; 964.10; 965.10; 966.10; 967.10; 968.10; 969.10; 970.10; 971.10; 972.10; 973.10; 974.10; 975.10; 976.10; 977.10; 978.10; 979.10; 980.10; 981.10; 982.10; 983.10; 984.10; 985.10; 986.10; 987.10; 988.10; 989.10; 990.10; 991.10; 992.10; 993.10; 994.10; 995.10; 996.10; 997.10; 998.10; 999.10; 1000.10; 1001.10; 1002.10; 1003.10; 1004.10; 1005.10; 1006.10; 1007.10; 1008.10; 1009.10; 1010.10; 1011.10; 1012.10; 1013.10; 1014.10; 1015.10; 1016.10; 1017.10; 1018.10; 1019.10; 1020.10; 1021.10; 1022.10; 1023.10; 1024.10; 1025.10; 1026.10; 1027.10; 1028.10; 1029.10; 1030.10; 1031.10; 1032.10; 1033.10; 1034.10; 1035.10; 1036.10; 1037.10; 1038.10; 1039.10; 1040.10; 1041.10; 1042.10; 1043.10; 1044.10; 1045.10; 1046.10; 1047.10; 1048.10; 1049.10; 1050.10; 1051.10; 1052.10; 1053.10; 1054.10; 1055.10; 1056.10; 1057.10; 1058.10; 1059.10; 1060.10; 1061.10; 1062.10; 1063.10; 1064.10; 1065.10; 1066.10; 1067.10; 1068.10; 1069.10; 1070.10; 1071.10; 1072.10; 1073.10; 1074.10; 1075.10; 1076.10; 1077.10; 1078.10; 1079.10; 1080.10; 1081.10; 1082.10; 1083.10; 1084.10; 1085.10; 1086.10; 1087.10; 1088.10; 1089.10; 1090.10; 1091.10; 1092.10; 1093.10; 1094.10; 1095.10; 1096.10; 1097.10; 1098.10; 1099.10; 1100.10; 1101.10; 1102.10; 1103.10; 1104.10; 1105.10; 1106.10; 1107.10; 1108.10; 1109.10; 1110.10; 1111.10; 1112.10; 1113.10; 1114.10; 1115.10; 1116.10; 1117.10; 1118.10; 1119.10; 1120.10; 1121.10; 1122.10; 1123.10; 1124.10; 1125.10; 1126.10; 1127.10; 1128.10; 1129.10; 1130.10; 1131.10; 1132.10; 1133.10; 1134.10; 1135.10; 1136.10; 1137.10; 1138.10; 1139.10; 1140.10; 1141.10; 1142.10; 1143.10; 1144.10; 1145.10; 1146.10; 1147.10; 1148.10; 1149.10; 1150.10; 1151.10; 1152.10; 1153.10; 1154.10; 1155.10; 1156.10; 1157.10; 1158.10; 1159.10; 1160.10; 1161.10; 1162.10; 1163.10; 1164.10; 1165.10; 1166.10; 1167.10; 1168.10; 1169.10; 1170.10; 1171.10; 1172.10; 1173.10; 1174.10; 1175.10; 1176.10; 1177.10; 1178.10; 1179.10; 1180.10; 1181.10; 1182.10; 1183.10; 1184.10; 1185.10; 1186.10; 1187.10; 1188.10; 1189.10; 1190.10; 1191.10; 1192.10; 1193.10; 1194.10; 1195.10; 1196.10; 1197.10; 1198.10; 1199.10; 1200.10; 1201.10; 1202.10; 1203.10; 1204.10; 1205.10; 1206.10; 1207.10; 1208.10; 1209.10; 1210.10; 1211.10; 1212.10; 1213.10; 1214.10; 1215.10; 1216.10; 1217.10; 1218.10; 1219.10; 1220.10; 1221.10; 1222.10; 1223.10; 1224.10; 1225.10; 1226.10; 1227.10; 1228.10; 1229.10; 1230.10; 1231.10; 1232.10; 1233.10; 1234.10; 1235.10; 1236.10; 1237.10; 1238.10; 1239.10; 1240.10; 1241.10; 1242.10; 1243.10; 1244.10; 1245.10; 1246.10; 1247.10; 1248.10; 1249.10; 1250.10; 1251.10; 1252.10; 1253.10; 1254.10; 1255.10; 1256.10; 1257.10; 1258.10; 1259.10; 1260.10; 1261.10; 1262.10; 1263.10; 1264.10; 1265.10; 1266.10; 1267.10; 1268.10; 1269.10; 1270.10; 1271.10; 1272.10; 1273.10; 1274.10; 1275.10; 1276.10; 1277.10; 1278.10; 1279.10; 1280.10; 12

SNAP A L'OUVRAGE
SNAP AU JEU
FAIT UN VERITABLE
ECLAIREUR



SNAP

NETTOIE LES MAINS ET LES GENOUX

100-1-P5-A

IL GOUTA "L'HUILE D'OLIVES" QU'IL TROUVA FORTE

S'apercevant qu'un bidon coulait le témoin goûta le liquide et fit rapport

PASSES ENTRE AVOCATS

L'avocat de la défense prétend que Me Calder témoigne lui-même

Robert Clerk, inspecteur des douanes à Montréal a été le principal témoin hier après-midi dans la cause contre Ramon Tey de Torrance et le consul Espagnol, M. Maluquer, et deux accusés d'avoir tenté de frauder pour faire entrer en Canada des stupéfiants et d'avoir fait passer de l'alcool en contrebande. La cause se poursuit devant le juge en chef Décarie, en cour des Sessions spéciales.

Le témoin a expliqué que les différents objets qui passent par les douanes sont envoyés à différents départements de l'immobilier des douanes. Il dit que les caisses qui devaient contenir des bidons d'huile d'olive venant d'Espagne et qui contenaient en réalité 50 pour cent d'alcool furent placées dans un des départements et que l'on découvrit que ces caisses contenaient des douanes alors qu'un employé des douanes perçut un des bidons, accidentellement d'un clou, et que l'accident coula d'où on s'attendait à voir sortir de l'huile d'olive.

Les frais qu'avaient occasionnés le transport et la douane pour les 50 caisses d'huile d'olive, d'après ce que raconta de Torrance au témoin se montaient à environ \$400 qui furent payés à un courtier en douanes, du nom de Racine et Compagnie, et une somme de cent dollars environ pour les frais en général.

De Torrance a déclaré au témoin que cet alcool était pour un nommé Robino, un citoyen américain. Les droits sur les effets, se montaient à \$295,38 et cet argent fut saisi par l'inspecteur des mains de de Torrance dès que l'inspecteur s'aperçut qu'il s'agissait d'alcool et non d'huile d'olive.

Me Philippe Monette, l'un des défenseurs des accusés a interrogé le témoin. Ce dernier a déclaré être à l'emploi du département des douanes depuis 25 ans et être inspecteur depuis les 18 ans. Il a dit qu'il avait déjà eu connaissance que des marchandises étaient arrivées en mauvais état. A une question plus précise, le témoin dit qu'il a déjà eu connaissance que des effets qui étaient en douanes furent volés par des voleurs. "On ne peut empêcher les vols", dit Clerk.

Me R. L. Calder, procureur de la Couronne, demanda au témoin si des effets de grande valeur étaient déjà disparus de cette manière. Le témoin répondit: "Jamais". Alfred Goyette, employé de douanes, dit ensuite qu'on transportait les caisses lorsqu'il s'aperçut qu'une des caisses coulait. Il fit remarquer le fait à celui qui transportait les caisses et ce dernier, arrêta, sentit et goûta au liquide qui coulait. Cela n'est certainement pas de l'huile d'olive, dit le conducteur en riant. Goyette sentit à son tour et ordonna que l'on transporte les caisses dans le département des épicerie et il rapporta le fait de la découverte aux autorités.

Patrick Martin, qui a déjà témoigné revint à la barre et comme il ne répondait pas directement aux questions, mais faisait de grandes phrases pour expliquer ce qu'il connaissait de la cause, le juge en chef Décarie le fit remarquer. "C'est du reste l'habitude des employés du gouvernement de ne pas répondre aux questions directement; on fait plutôt de grandes explications, c'est une habitude du service, dit-il, et malheureusement je ne puis l'empêcher".

Lucien Bruyère, un employé de l'entrepôt Hill, demanda d'abord la protection de la cour puis il déclara qu'il accompagna une fois de Torrance qui changea quelques étiquettes sur des bidons. Ces étiquettes étaient destinées aux douanes.

PRISES ENTRE LES DEUX AVOCATS

Pendant le témoignage de Clerk, Me Philippe Moritte et Me R. L. Calder eurent une violente prise de bec au sujet des réponses du témoin. Me Moritte prétendait que l'avocat de la poursuite, non seulement suggérait les réponses mais qu'il témoignait lui-même.

Me Calder bondit à cette remarque et demanda à Me Moritte s'il avait lu un article du "Saturday Evening Post" qui citait que la justice britannique se faisait très rapidement en permettant des questions importantes pendant qu'on interrogeait à l'aide de questions non-essentielle. Me Moritte déclara qu'il doutait de l'importance de l'article en question.

Un peu plus loin, Me Moritte s'objecta de nouveau et Me Calder lui dit cette fois que sa réputation au Barreau était qu'il ne se servait jamais de méthodes lâches et qu'il n'admettait jamais un témoin à faire ses déclarations; "c'est là ce que pratique non savant confère, dit Me Calder, et j'attire son attention sur ce fait".

Le juge Décarie arrêta la discussion par deux ou trois remarques et le procès continua sans autres interruptions.

Escadre en route pour Halifax

(Dépêche de la Presse Canadienne) — L'escadre anglaise composée du "Hood", du "Reynold" et de l'"Adelaide" est partie ce matin pour Halifax.

LA CAUSE EST AJOURNEE POUR QU'IL SE MARIE

Le juge Choquette accorde une requête de Lionel Pouliot, accusé d'homicide

(Dépêche de la Presse Canadienne)

Québec, 30. — L'honorable juge Choquette, de la Cour des Sessions, a ajourné à ce matin à huit heures la cause de Lionel Pouliot afin de lui permettre de se marier. Pouliot est accusé d'homicide par suite de la mort d'un garçonnet, nommé Laroche, de Saint-Louis-de-Courville, qu'il avait frappé avec son automobile.

Deux témoins ont été entendus dans cette affaire ce matin. Ce sont Madame Ulric Latouche, et Mlle Marilda Latouche, tante et cousine de la victime. Elles ont donné leur version de l'accident. Après l'audition de ces témoins, l'accusé, par l'entremise de son avocat, demanda l'ajournement à une semaine afin de pouvoir se marier, et le juge jugeant qu'il était vain d'opposer la loi de l'amour, accorda volontiers cette requête.

LA COUR SUPERIEURE

DIVISION DE PRATIQUE

30 juillet 1924.
 Président: Honorable juge Mercier.
 Jugements rendus dans les causes suivantes:

The Montreal Life Ass. Co., of Canada vs W. Chong Foo. Motion de la demanderesse pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

Ludger Campeau vs G. A. Grier. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; accordée, dépens à suivre.

Pat Donahue vs John P. Kennedy. Motion du demandeur pour ouvrir les portes et mode de signification; accordée.

Marie Eveline Lemoine vs The Montreal Tramway Co. et Ismael Edgar Béliveau. Requête pour autorisation à prendre un appel; accordée.

P. Gagnon vs J. H. Picard et Alphonse Picard. Assignation article 591, C.P.; motion du demandeur pour régler; motion renvoyée, sans frais.

R. Vellardo vs P. Verdoni. Motion du défendeur pour détails; accordée, 8 jours de délai, dépens à suivre.

Hyman Freedman vs New York Hat Manufacturing Co., limitée. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents; jugement pour \$345.

J. Arthur Monier vs Denis Tessier. Requête civile; refusée, avec dépens.

Shinn Manufacturing Co. of Canada limited vs J. H. M. Besner et Ethel Carter. Opposante. Motion de la demanderesse pour interroger l'opposante; accordée quant à l'examen de l'opposante fixé le 5 août 1924 à 10 h. a.m. au greffe, dépens réservés.

Thomas Girard vs O. J. Phaneuf. Jugement pour \$400. — White, juge.

Dlle A. Binette vs F. Laporte et Dominion Bridge Co. limited, T.S. Jugement suivant la déclaration du T.S. — White, juge.

S. Virid vs E. Elment et L. Matthews, T.S. Jugement par défaut vs T.S. — White, juge.

Dame Albertine Bélanger vs N. Fafard. Jugement pour \$175.00 — White, juge.

Dame Harriet-Elizabeth Evans et al vs O. Bratis. Motion de la demanderesse pour ouvrir les portes du domicile du défendeur; accordée.

E. Martineau vs Prince Aerated Water Co. limited et A. T. Stewart Co. limited, opposant et J. A. Desève, intervenant. Intervention, recue.

Alberic Godin vs C. P. Ry Co. Requête du demandeur pour ester en justice suivant la loi des accidents. Jugement pour \$26.00.

A. S. Archambault vs A. Billet et Al. Règle nisi vs Achille Billet et Raymond Billet. Règle déclarée absolue.

Charles E. Austin Sons limited vs Alexander Ellison. Motion de la demanderesse pour régler nisi; permis de reprendre instantanément, chaque partie payant ses frais.

L'INSTITUT ROYAL DES ARCHITECTES DU CANADA

Il tiendra sa dix-septième assemblée annuelle à Hamilton et Toronto

La dix-septième assemblée générale annuelle de l'Institut Royal des architectes du Canada sera tenue à Hamilton le 3 septembre 1924, et conjointement avec l'association des architectes d'Ontario, les 4 et 5 septembre, à Toronto, Ontario. Les membres de l'Institut Royal des architectes du Canada se réuniront à Hamilton le 3 septembre avec le quorum légal, au moins dix membres, et ajourneront immédiatement pour se rendre à Toronto où auront lieu les assemblées conjointes.

Tous les architectes canadiens sont invités à assister à toutes les assemblées. Un très intéressant programme a été élaboré.

LE FEU AURAIT ORIGINE DANS L'ESCALIER

C'est ce qui appert d'après les témoignages entendus par le commissaire

REMONTRANCES

Le commissaire Latulippe se-monce vertement deux témoins en retard

Le commissaire Latulippe a entendu hier à la Commission des Incendies, les témoignages dans l'affaire de l'incendie qui détruisit de fond en comble l'édifice situé à 33 St-Paul-ouest, à 2.48 heures p.m., samedi.

Le premier témoin fut M. J. A. Oumet, importateur, résidant à 29 St-Paul-ouest. Il subit des dommages assez considérables par l'eau et la fumée. M. Oumet raconte qu'il était dans son bureau lorsqu'il aperçut de la fumée qui s'échappait par des fentes dans le mur. Lorsqu'il s'en aperçut, la fumée était déjà épaisse. Il s'empressa de mettre son gilet et son chapeau, de prendre les valeurs dans son bureau et de déguerpir. Il était temps, il commençait à sentir les premières affres de l'asphyxie.

Il ne peut rien dire sur la cause et l'origine du feu, mais il a pu constater, à sa première idée n'a pas été, certes, de chercher d'où venait le feu. Mais de filer le plus vite possible. Cependant il croit que le feu aurait pris dans le passage de la manufacture Lambert qui se trouve à côté. Il déclare qu'il a pour \$18,000 d'assurances, et que la valeur de ses marchandises au moment du feu était d'environ \$18,000.

Le capitaine H. Thériault du poste No 2 vint ensuite témoigner. Il déclare que lorsque lui et ses hommes arrivèrent sur les lieux tout était en feu. Les flammes sortaient par les fenêtres du deuxième et troisième étage. Selon lui le feu aurait pris dans l'escalier, sorte de passage ouvert sur la rue et qui mène aux étages supérieurs. La rapidité du feu serait due aux ouvertures et au vent qui activèrent les flammes. Il ne peut rien dire sur le sujet de la cause du feu, car lorsqu'il arriva sur les lieux l'incendie était trop avancé pour trouver quelque chose à ce sujet.

Albert Cannel, polisseur de meubles au service de M. Emile Lambert, manufacturier de cabinets de graphophone, dont la manufacture fut rasée par le feu, fut le témoin suivant. Il raconte que le samedi après-midi il était à travailler avec son collègue, M. Cléroux au troisième étage, lorsqu'il vit de la fumée partir par les fentes du plancher. Je criai au feu, et mon compagnon voyant la fumée s'empressa vers son gilet et se dirigea vers l'escalier pour descendre, mais il s'aperçut que l'escalier était la proie des flammes. Il courut à une échelle et s'empressa de monter sur la couverture.

A mon tour je m'empressai de courir vers mon gilet et moi aussi je constatai que les flammes étaient dans l'escalier et qu'il était inutile d'essayer à descendre par cette issue. Je courus à l'échelle et grimpai les échelons au plus vite. Il était temps. Les flammes venaient de briser les vitres d'une voie d'air et commencent à ravager le troisième plancher. La fumée était épaisse et je crois que si j'étais resté une demi-minute de plus j'aurais été tombé asphyxié.

Il déclare qu'il ne vit personne autre que son compagnon après que son patron eut laissé vers midi. Il ne soupçonne nullement personne. L'escalier était propre; il n'y avait pas de papier. Tout l'édifice était propre autant qu'il est possible d'être dans une manufacture bien tenue.

René Cléroux, vernisseur-polisseur, au service de M. Lambert, fut ensuite entendu. Il était à travailler avec son associé, qui aperçut de la fumée et qui cria au feu. Il s'empressa de prendre son gilet et de déguerpir, non par l'escalier, il ne le put, mais par l'échelle qui mène au toit. Il était temps, à son dire, car il commençait à étouffer.

Tout était propre.

Le dernier témoin fut M. Emile Lambert lui-même. Il déclare qu'il quitta vers 12.05 ou 12.10 heures, sa manufacture pour aller voir un client. Ses deux employés, cités plus haut, en qui il a une grande confiance lui demandèrent de continuer un petit ouvrage qu'il voulait terminer. L'après-midi même, il leur accorda cette permission et leur fit les recommandations d'usage avant de partir. Il dit qu'en bas il y avait deux grandes caisses vides, hermétiquement fermées, en pin ou en épinette. Il ne croit pas que le feu ait originalement ces caisses.

Il possédait cette manufacture depuis cinq ans. Au moment de l'incendie il y avait environ 225 cabinets complets, évalués à \$25; les restes, 75 cabinets non terminés, étaient évalués à \$18, environ. En tout il y avait pour une valeur de \$9,000. M. Lambert n'a que pour \$1,000 d'assurances et tout ayant passé au feu il se trouve à perdre \$8,000 par cet incendie dévastateur. Il n'a aucune opinion sur le feu, mais il émet une impression qu'il a souvent remarquée des individus indésirables se promener sur la rue St-Paul, le samedi et le dimanche, à l'heure où il n'y a plus de trafic. Il n'a jamais vu personne cependant pénétrer dans l'escalier qui est toujours ouvert mais il déclare qu'il se pourrait très bien que quelqu'un aurait pénétré dans cet escalier et aurait, volontairement ou involontairement mis le feu.

Le commissaire Latulippe fit une verte remontrance à M. Ab. Finger et sa soeur, parce qu'ils ne s'étaient pas rendus à l'heure pour témoigner dans la cause de l'incendie qui se déclara au numéro 126 boulevard St-Laurent, le 28 juillet à 7.16 p.m., heures. Il leur déclara qu'ils n'avaient pas de raison pour n'être pas venus à l'heure et il ajouta que si vendredi à 2 heures précises il n'étaient pas à la commission des incendies ils seraient punis.

Les deux témoins promirent bien d'être à la commission à deux heures précises demain après-midi.

C'est de 3 heures p.m. jus-qu'à minuit que se passent tous les grands événements sportifs et de cette période, le journal du matin est à premier à vous en donner le détail.

LE PIQUE-NIQUE DES LIBERAUX DU NORD, A BERTHIERVILLE

On s'attend à ce que plusieurs milliers de personnes y prennent part. — Il aura lieu le 17 août prochain, sur les terrains de l'Exposition, à Berthier, sous le patronage du Dr Arthur Denis, député de St-Denis aux Communes.

C'est dimanche le 17 août prochain, qu'aura lieu le grand pique-nique annuel organisé par l'Association libérale Dorion-Saint-Denis. Cette fête qui promet déjà de remporter un brillant succès, aura lieu à Berthierville, sur les terrains de l'Exposition, sous le distingué patronage du Dr Arthur Denis, député de la division Saint-Denis aux Communes.

Il était question depuis plusieurs semaines de réunir les libéraux de la partie nord dans une fête semblable. Les officiers de l'Association lancèrent donc le projet qui est maintenant en bonne voie de réalisation, puisque bientôt l'occasion sera donnée à tous les membres de la belle famille libérale de la division nord, de se réunir dans un lieu sain, dans l'un des plus beaux parcs d'amusement de notre province. Le terrain de l'Exposition de Berthierville est un endroit très propice pour ce genre d'organisation, et grâce aux nombreux préparatifs faits par le comité, tous ceux qui prendront part à ce pique-nique ne regretteront pas de s'être rendus à l'appel des organisateurs.

Ces derniers s'attendent à ce que plusieurs milliers de personnes prennent part au pique-nique du 17 août prochain. Toutes les sections affiliées à l'Association libérale Dorion-Saint-Denis ont promis d'être représentées par un grand nombre de leurs membres, qui ne manqueront pas d'amener leurs familles.

Un programme spécial d'amusements variés a été préparé, que nous publions bientôt. Ce programme permettra à tous, jeunes et vieux, petit et grand, de s'amuser ferme et de rivaliser pour remporter les nombreux et riches prix qui seront offerts aux heureux gagnants des diverses épreuves. Ces prix sont offerts au comité d'organisation par un grand nombre de marchands et d'industriels de la partie nord et ceux qui prendront part aux courses comme à tous les autres concours seront très bien récompensés pour leurs efforts. Il y aura des courses pour tout le monde.

Les membres des divers comités ont tenu hier soir une importante réunion au cours de laquelle ils ont discuté les détails de la grande fête du 17.

MM. LEMIEUX ET TOBIN ACCLAMES A STRATFORD CENTRE

Ces deux députés rendent compte de leur conduite parlementaires aux électeurs

LES OEUVRES LIBERALES

(Dépêche spéciale) — Stratford Centre, 30. — M. E. W. Tobin, représentant des comités de la division de la rue Wolfe, accompagné de son collègue, le Dr J. P. C. Lemieux, de Weedon, rendait visite aux électeurs et électrices de Stratford Centre.

L'auditoire, composé en grande majorité de citoyens de Stratford, ainsi que d'un grand nombre de personnes venues de Weedon, Garthby et Disraeli, écouta avec attention les paroles des deux orateurs et montra par ses applaudissements qu'il appréciait la ligne de conduite tenue à la Chambre des Communes et à la Législature par les deux hommes chargés de protéger ses intérêts.

M. Tobin fit une revue de la situation politique du Gouvernement fédéral, parla assez longuement du remaniement du tarif et des avantages nombreux que doivent en retirer les cultivateurs, puis établit une comparaison entre le régime adopté par les libéraux au temps de Sir Wilfrid Laurier et celui des Borden et Meighen de 1911 à 1921.

L'orateur se convaincre ses auditeurs de l'erreur commise dans les comités du Dominion qui ont voté pour des candidats oppositionnistes en 1911 et ont ainsi contribué à la chute de l'un des plus grands hommes d'Etat que le Canada ait jamais connus.

Le député aux Communes de Richmond et Wolfe est toujours populaire dans son comté, comme on a pu s'en rendre compte par l'accueil enthousiaste dont il fut l'objet.

LE DR LEMIEUX

De son côté, le Dr J. P. C. Lemieux, après avoir remercié ses électeurs de la nouvelle marque de confiance qu'ils lui ont donnée aux dernières élections, se dit réellement honoré de la majorité non pas dire la totalité des votes obtenus dans les deux polls de Stratford. Il félicita ensuite ses électeurs de ne pas avoir donné leur concours à une parti politique qui n'a pour programme que le mensonge et la calomnie.

Le Dr Lemieux se dit heureux d'avoir pu constater une fois de plus que la population saine des campagnes, moins facile à influencer que celle des villes par les discours des politiciens démagogues, a cette fois encore, résisté aux appels des adversaires pour manifester sa connaissance envers un gouvernement dont la devise est: Courage, honnêteté et progrès.

Après avoir expliqué les raisons principales de la crise que nous traversons, l'orateur dit que le ministère provincial fait tout ce qu'il est humainement possible de faire pour venir en aide au peuple des campagnes, comprenant que la clé de notre prospérité nationale se trouve dans la culture intensive du sol.

Le parti libéral, a ajouté le Dr Lemieux, est le parti qui répond le mieux aux besoins de la classe agricole et de la classe ouvrière, et il en profite pour énumérer quelques-unes des lois passées en faveur de ces deux groupes importants. Il termine en promettant à ses commettants de travailler sans cesse à leur progrès et au développement de l'industrie à laquelle ils consacrent leurs plus nobles efforts.

Dimanche le 3 août prochain, M. E. W. Tobin et le Dr J. P. C. Lemieux seront à St-Julien-de-Wolffton après la messe et à St-Hyacinthe après la messe.

MM. LEMIEUX ET TOBIN ACCLAMES A STRATFORD CENTRE

Ces deux députés rendent compte de leur conduite parlementaires aux électeurs

LES OEUVRES LIBERALES

(Dépêche spéciale) — Stratford Centre, 30. — M. E. W. Tobin, représentant des comités de la division de la rue Wolfe, accompagné de son collègue, le Dr J. P. C. Lemieux, de Weedon, rendait visite aux électeurs et électrices de Stratford Centre.

L'auditoire, composé en grande majorité de citoyens de Stratford, ainsi que d'un grand nombre de personnes venues de Weedon, Garthby et Disraeli, écouta avec attention les paroles des deux orateurs et montra par ses applaudissements qu'il appréciait la ligne de conduite tenue à la Chambre des Communes et à la Législature par les deux hommes chargés de protéger ses intérêts.

M. Tobin fit une revue de la situation politique du Gouvernement fédéral, parla assez longuement du remaniement du tarif et des avantages nombreux que doivent en retirer les cultivateurs, puis établit une comparaison entre le régime adopté par les libéraux au temps de Sir Wilfrid Laurier et celui des Borden et Meighen de 1911 à 1921.

L'orateur se convaincre ses auditeurs de l'erreur commise dans les comités du Dominion qui ont voté pour des candidats oppositionnistes en 1911 et ont ainsi contribué à la chute de l'un des plus grands hommes d'Etat que le Canada ait jamais connus.

Le député aux Communes de Richmond et Wolfe est toujours populaire dans son comté, comme on a pu s'en rendre compte par l'accueil enthousiaste dont il fut l'objet.

LE DR LEMIEUX

De son côté, le Dr J. P. C. Lemieux, après avoir remercié ses électeurs de la nouvelle marque de confiance qu'ils lui ont donnée aux dernières élections, se dit réellement honoré de la majorité non pas dire la totalité des votes obtenus dans les deux polls de Stratford. Il félicita ensuite ses électeurs de ne pas avoir donné leur concours à une parti politique qui n'a pour programme que le mensonge et la calomnie.

Le Dr Lemieux se dit heureux d'avoir pu constater une fois de plus que la population saine des campagnes, moins facile à influencer que celle des villes par les discours des politiciens démagogues, a cette fois encore, résisté aux appels des adversaires pour manifester sa connaissance envers un gouvernement dont la devise est: Courage, honnêteté et progrès.

Après avoir expliqué les raisons principales de la crise que nous traversons, l'orateur dit que le ministère provincial fait tout ce qu'il est humainement possible de faire pour venir en aide au peuple des campagnes, comprenant que la clé de notre prospérité nationale se trouve dans la culture intensive du sol.

Le parti libéral, a ajouté le Dr Lemieux, est le parti qui répond le mieux aux besoins de la classe agricole et de la classe ouvrière, et il en profite pour énumérer quelques-unes des lois passées en faveur de ces deux groupes importants. Il termine en promettant à ses commettants de travailler sans cesse à leur progrès et au développement de l'industrie à laquelle ils consacrent leurs plus nobles efforts.

Dimanche le 3 août prochain, M. E. W. Tobin et le Dr J. P. C. Lemieux seront à St-Julien-de-Wolffton après la messe et à St-Hyacinthe après la messe.

LA COMPAGNIE DE ST-SULPICE CONCEDE UN VASTE TERRAIN

Ce terrain a front sur le Chemin de la Côte-des-Neiges et mesure 700 pieds de longueur. — On y construira des résidences très modernes. — La Compagnie de St-Sulpice le détenait du roi de France, depuis 1655.

Un large espace de terrain longeant le Chemin de la Côte-des-Neiges et qui jusqu'ici rappelait aux passants une des épiques des plus intéressantes de notre histoire, vient de passer en de nouvelles mains, après avoir été pendant 269 ans, d'est-à-dire depuis 1655, la propriété de Messieurs de St-Sulpice. Cet espace de terrain comprend une étendue de deux acres, ayant front sur le Chemin de la Côte-des-Neiges, et borné en arrière, par la lisière concédée à la Compagnie des Tramways, pour permettre de diminuer la pente de la voie des tramways à cet endroit. Cette lisière est située en face de la rue Macgregor.

Ce terrain fut donné par le roi de France, en 1655, et depuis ce temps jusqu'à ce jour, il a été la propriété exclusive de la Compagnie de St-Sulpice. La longueur du terrain, sur le Chemin de la Côte-des-Neiges, est de 700 pieds, et les acheteurs, M. M. Newton, Dakin Construction Company, ont l'intention d'y ériger un groupe de demeures très luxueuses et très confortables à tous les points de vue, qui en cela, ressembleront en tous points, aux maisons déjà construites dans les environs et qui sont considérées comme les plus belles et les plus attrayantes de Montréal, à cause de leur site incomparable, et du panorama qu'elles procurent de la cité et des environs, de l'endroit où elles sont situées.

Il serait aussi question d'utiliser une partie de ce terrain pour en faire un parc moderne et immense, qui serait le rendez-vous de toute la population élégante de l'ouest de Montréal. Ce parc serait tracé et construit sous la direction d'ingénieurs et d'urbanistes modèles et ferait l'orgueil de toute la population de la métropole. Les

acheteurs du terrain de Saint-Sulpice ont sans doute réalisé que cet endroit ne pouvait mieux servir qu'à embellir encore notre cité, et leur entreprise sera sans aucun doute couronnée de succès.

Ce terrain qui vient d'être vendu, ainsi que celui où se trouve aujourd'hui situé le Grand Séminaire et le Séminaire de Philosophie ont été concédés aux Messieurs de Saint-Sulpice peu après la fondation de Ville-Marie. Quelques parties de ce vaste terrain furent vendues plus tard, mais depuis de nombreuses années, la Compagnie de Saint-Sulpice avait pris comme politique de ne pas céder les titres de propriétés se rattachant à ce territoire. Ils voyaient aussi à ce que sur les terrains vendus, soient construites des demeures appropriées à ce quartier fashionable. Une grande partie de ce terrain, ayant front sur le Chemin de la Côte-des-Neiges et s'étendant sur une profondeur de plusieurs centaines de pieds était connue sous le nom de "Ferme des Prêtres".

Un fait intéressant se rattachant à cette propriété, c'est qu'elle est entourée presque complètement par un épaïs mur de pierre. Ce mur a été percé en plusieurs endroits, et notamment à deux endroits sur le Chemin de la Côte-des-Neiges, afin de permettre aux tramways de passer et de se faciliter l'accès par un chemin raccourci, au Boulevard Westmount. Le mur existe depuis un très grand nombre d'années et constitue un véritable monument historique laissé par les ouvriers du temps. On y voit, sur la partie supérieure, une ligne noire tracée, dans le but d'arrêter la marche des insectes qui sans cela auraient ravagé les plantes et les arbres sur la propriété.

EBOULEMENTS PRES DE YAMACHICHE

Il se sont produits récemment et le travail de déblaiement est commencé

(Dépêche de la Presse Canadienne) — Québec, 30. — Des rapports reçus du ministère de la Marine, annoncent que de graves éboulements se sont produits il y a quelques jours, dans le fleuve, près de Yamachiche, près de Trois-Rivières et que ces éboulements, ont nécessité des travaux d'urgence, afin d'empêcher que la navigation soit paralysée à cet endroit. Deux grues ont été transportées sur les lieux. Ces éboulements sont le résultat de fortes pluies des jours derniers, dans cette région.

(Suite de la dernière page)

Il nait pas des mesures immédiates ou que si le conseil dans son ensemble ne se prononçait pas en faveur de l'enquête à sa prochaine assemblée, ceci aurait une répercussion très fâcheuse parmi les électeurs. "D'ailleurs, je déclare, il y aura une enquête et les compagnies d'assurances contre le vol ainsi que l'Association des banquiers sont derrière notre mouvement." Il avait été annoncé auparavant que non seulement les banquiers, mais que les compagnies d'assurances contre le vol avaient promis leur entier concours, sous tous les rapports, au mouvement.

Plusieurs orateurs ont ajouté cette remarque que "le mouvement a pris une telle envergure et une telle importance que les échevins vont être dans l'obligation de vis-à-vis de leurs électeurs de l'appuyer." Autrement, a-t-il été ajouté, ils seront forcés d'expliquer à leurs électeurs pourquoi ils se sont prononcés contre la demande de ces derniers.

Enfin, l'opinion générale de l'assemblée a été que l'enquête ne doit porter que sur la police municipale, et en général être bornée au domaine municipal simplement. On a fait ressortir l'opinion que la ville et les citoyens doivent d'abord s'occuper des choses municipales qui les intéressent directement et que ce serait embrouiller la question que de vouloir s'immiscer dans d'autres domaines qui sont entièrement étrangers aux questions municipales.

A la fin de l'assemblée, on a décidé de convoquer une nouvelle réunion qui sera tenue incessamment et à laquelle tout le travail sera terminé. Les comités doivent eux-mêmes tenir une réunion cet après-midi.

Le Brambach Baby Grand vous donne le doigté parfait possible qu'avec un grand piano à queue. Sa gamme également balancée et sa constitution remarquable lui donnent l'action d'un grand piano à concert bien qu'il ne prenne pas plus d'espace qu'un piano droit. Entrez le voir et vous jugerez que c'est bien le piano qu'il vous faut.

Le Brambach Baby Grand \$950

Conditions faciles si on le désire

LINDSAY'S

515 W. St. Catherine 384 E. Montreal.

CONCERTS DE MUSIQUE GRATUITS

D'après les dispositions du testament de feu Charles S. Campbell C.R. des concerts de musique, chaque fanfare composée au moins de trente-cinq instruments, seront données pendant le mois de juillet aux dates et endroits ci-dessous mentionnées, à 8.30 du soir (heure avancée). La liste ci-dessous donne le nom de la fanfare et le soir du concert:

6	Mercredi	Parc Lafontaine	H. M. Canadian Grenadier Guard
8	Vendredi	Maisonneuve en face du marché	Les Carabiniers Mont-Royal
12	Mardi	Ferme Fletcher	Régiment Royal Montréal
13	Mercredi	Parc Lafontaine	Royal Highlanders of Canada
15	Vendredi	Parc St-Gabriel	H. M. Canadian Grenadier Guard
19	Mardi	Ferme Fletcher	Les Carabiniers Mont-Royal
20	Mercredi	Parc Lafontaine	Régiment Royal Montréal
22	Vendredi	Maisonneuve en face du marché	Royal Highlanders of Canada
26	Mardi	Ferme Fletcher	H. M. Canadian Grenadier Guard
27	Mercredi	Parc Lafontaine	Les Carabiniers Mont-Royal
29	Vendredi	Parc St-Gabriel	Régiment Royal Montréal

LE FUSIONNEMENT DES COMPAGNIES D'ELECTRICITE

La Montreal Light Heat and Power Cons'd. fournira un service efficace et économique

LA QUEBEC NEW-ENGLAND

L'absorption de la Quebec New-England Hydro-Electric Corporation par la Montreal Light Heat and Power Consolidated est maintenant terminée. Cette dernière vient d'adresser à tous les clients de la première. Cette lettre fait ressortir les avantages des services d'utilité publique sans concurrence dont le plus important est la diminution des frais d'exploitation et par suite la réduction des taxes que les consommateurs sont appelés à payer.

La Montreal Light Heat and Power Consolidated continuera à fournir au client de la Quebec New-England Hydro-Electric Corporation le service d'électricité aux conditions de son contrat, mais elle emploiera ses propres factures et les mêmes que celles dont elle se sert à l'usage de sa clientèle et ce sont ses employés qui feront la lecture des compteurs.

Toute réduction que la Montreal Light Heat and Power Consolidated pourra accorder à ses anciens clients s'appliquera également aux clients de la Quebec New-England Hydro-Electric Corporation qui bénéficieront aussi sur leur prochaine facture de 33 1/3 p. c. sur la facture minimum mensuelle garantie d'après leur contrat actuel.

La fusion de ces deux compagnies rendra de nombreux services au public. Le service de la Montreal Light Heat and Power Consolidated en effet limite les allées et venues des employés de la compagnie chez les clients, car un seul relevé des compteurs, une seule facture et un seul paiement sont nécessaires. De plus cette fusion fera disparaître dans les rues de notre ville une double forêt de poteaux avec ses enchevêtrements de fils et ajoutera ainsi à leur esthétique.

La Montreal Light Heat and Power Consolidated, déclare la lettre en terminant, se propose de donner un service efficace, prompt et courtis à ses abonnés anciens et nouveaux et elle demande leur coopération pour connaître leurs besoins et leurs griefs et y remédier.

La Montreal Light Heat and Power Consolidated se croit d'autant plus en mesure de fournir ce service à un bas prix qu'elle n'aura pas de concurrence. En effet l'unification des nombreuses compagnies d'électricité qui autrefois fournissaient la ville de Montréal a déjà fait diminuer depuis douze ans de moitié ses trois quarts à quatre sous le kilowatt-heure, le tarif de la lumière électrique, car cette unification en réduisant les frais d'exploitation trop élevés dans les petites compagnies augmente en même temps les recettes de la compagnie qui demeure, et lui permet de défrayer les frais d'une installation moderne et de retenir les services des spécialistes pour assurer au public un service efficace quoique économique.

Grandes cités réunies par des trains rapides

L'activité commerciale des grandes cités nécessairement dépend en grande partie du bon service de trains qui les relient. C'est bien le cas pour l'Amérique du Nord où les distances sont si grandes. Il n'y a aucun service sur le continent comparable à celui fourni par le Pacifique Canadien entre Montréal et Chicago. Des trains rapides quittent la gare Windsor à 9 h 15 a. m. et 10 h 30 p. m. tous les jours arrivant à Chicago, gare Centrale à 8 h 00 a. m. et 9 h 05 p. m. respectivement le jour suivant. Tous les trains circulent d'après l'heure du méridien de l'est.

Même bon service dans l'autre direction.

100-1-g

DES OBSERVATOIRES SUR LE MONT - ROYAL

Dans une entrevue, hier après-midi, M. l'échevin Brodeur, président du Comité exécutif, s'est déclaré favorable à la construction non seulement d'un, mais de deux nouveaux observatoires sur le Mont-Royal, avec celui qui existe actuellement, permettant aux touristes et aux citoyens d'avoir une vue d'ensemble de toute la cité et des régions environnantes. Ce projet, qui est favorablement commenté dans les milieux municipaux et dans le public et qui est considéré comme une grande amélioration dont Montréal a besoin, est à l'étude présentement.

Interrogé sur ce qui pourrait être le coût des deux constructions, B. Brodeur dit qu'il n'en pourrait donner maintenant une juste idée, mais il déclare que tout en ne favorisant pas des observatoires aussi considérables que celui déjà existant, il serait en faveur d'observatoires assez avantageux qui donneront une vue excellente de la cité.

"Nous pourrions, par exemple, dit-il, en installer un à l'extrémité est de la montagne à peu près vis-à-vis de l'endroit où se trouvait l'ancien funiculaire, tandis que nous pourrions placer le deuxième à l'extrémité nord-ouest. Présentement, les touristes qui viennent ici et qui se rendent à l'observatoire qui se trouve sur le côté sud, déclarent qu'ils ont une vue superbe du port, mais ils seraient encore bien plus émerveillés s'ils leur était donné de voir toute la partie de la ville qui s'étend vers l'est, le nord et l'ouest. L'observatoire actuel ne laisse voir que la partie sud de la ville ainsi que le port, mais l'aspect ne se compare pas avec celui des autres côtes, où l'œil pourrait contempler jusque sur la vallée de l'Ottawa et le lac des Deux-Montagnes."

"Vous pouvez déclarer, a dit l'échevin Brodeur, que je suis entièrement favorable à l'idée et que celle-ci est à l'étude présentement."

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 30. — Jack Reddick, de Moose-Jaw, Sask., a victorieusement défendu son titre de champion boxeur demi-lourd canadien, ce soir en knock-outant Joe Edward, de Cleveland, à la huitième ronde d'un combat qui devait en durer dix à l'Auditorium.

ON POURSUIVRA LES DELINQUANTS POUR L'IMPOT SUR LE REVENU

Des ordres formels sont donnés dans tous les districts de perception. — Graves pénalités imposées par la loi pour le défaut de paiement de l'impôt. — Remboursement du surplus d'impôt qui a été payé à cause de la nouvelle loi d'exemption.

Le bureau de l'impôt sur le revenu avertit ces jours-ci tous ceux qui n'ont pas encore fait leur rapport conformément à la loi et qui n'ont pas encore payé leur impôt d'avoir à le faire le plus tôt possible, sinon ils pourraient leur en coûter cher. Le loi prévoit en effet une pénalité de \$10 par jour pour ceux qui font défaut de payer l'impôt sur le revenu ainsi qu'une pénalité additionnelle consistant en un intérêt de 4 p. c. s'ajoute au 6 p. c. déjà chargé à tous ceux qui sont en retard, et elle autorise le gouvernement à poursuivre les délinquants en Cour de l'Échiquier pour recouvrer les sommes qui lui sont dues et les amendes.

Des ordres très formels ont été donnés à ce sujet aux inspecteurs généraux des districts de perception de l'impôt, et le personnel des divers bureaux de perception est actuellement occupé à retracer et à donner un dernier avertissement à tous ceux qui ont tenté d'éluder la loi. Il y aurait à Montréal, selon l'inspecteur général de ce district, plusieurs milliers de personnes qui auraient fait défaut de payer leur impôt sur le revenu. A ces personnes le bureau envoie actuellement un avis d'avoir à faire leur rapport et à payer l'impôt dans les trente jours de l'avis et au cas où l'impôt ne serait pas payé, des poursuites seront prises incessamment contre les délinquants pour leur réclamer le montant de l'impôt et la somme prévue par la loi.

Le bureau de l'impôt sur le revenu qui travaille actuellement à rechercher ceux qui ne paient pas, en attendant beaucoup plus qu'on ne croit. Il est en effet excessivement difficile pour ne pas dire impossible, à toute personne qui touche un revenu, d'éluder la loi, car le bureau de l'impôt sur le revenu possède des moyens de vérification qui, s'ils sont lents, donnent néanmoins de magnifiques résultats.

Le bureau de l'impôt sur le revenu en effet vérifie chaque rapport qu'il reçoit au moyen des rapports des compagnies des successions et des patrons, qui indiquent toute personne qui en retire un bénéfice quelconque. Par ce travail, le bureau s'aperçoit facilement s'il y a des personnes qui n'ont pas fait de rapport ou qui ont fait de faux rapports, et elles sont averties immédiatement d'avoir à se conformer à la loi, si elles ne veulent pas être passibles des graves pénalités qui sont édictées pour leur défaut.

ON CONDUIT L'INCULPE AU POSTE ET ON DECOUVRE QU'IL EST BLESSE

(Suite de la dernière page)
puis on s'aperçut que les tiroirs avaient été vidés, des vêtements gisant un peu partout sur le plancher. Comme la maison où s'est déclaré l'incendie est au troisième étage, on descendit ensuite au second puis au premier mais ces logements ne sont pas non plus occupés. Personne ne s'y trouvait.

On se perd en conjectures sur l'origine de l'incendie si ce ne sont pas des voleurs qui l'allumèrent.

UN CAMION SEME DEUX TONNES D'EPICERIES

Au grand amusement des enfants et à la satisfaction de quelques-uns d'entre eux, qui étaient de pauvres petits diables, un accident qui aurait pu être mortel s'est produit à l'angle des rues Bleury et des Jurs, hier après-midi un peu avant deux heures et demie.

Un camion portant deux tonnes d'épicerie, de café, de moutarde et de cornichons spécialement, fut frappé par un sedan, et perdant une roue d'arrière, le versa dans la rue tout son contenu. Comme on le pense, un grand nombre d'enfants s'amuseront follement à la vue de la moutarde qui couvrait une partie du trottoir tandis que les petits cornichons étaient lancés dans la rue. Cependant, d'autres petits enfants, dont les parents étaient pauvres s'empresèrent, pieds nus, de ramasser dans leurs chapeaux ce que le camion avait si bien mis à leur disposition. Ils s'empresèrent chacun selon ses goûts probablement à ramasser soit du café, soit des cornichons ou autres choses qui jonchaient le sol. La moutarde demeura sur place.

La collision s'était produite entre le camion de la compagnie Hébert et Leblanc Limitée et un sedan Hudson, conduit par M. François Jetté, de St-Hyacinthe.

Felix Blain, 19 Court, qui conduisait le camion, ainsi qu'une femme qui était assise à ses côtés, échappèrent à la mort d'une façon extraordinaire. Ils furent tous deux lancés de la cage où ils étaient, à l'avant du camion, et tombèrent sur la chaussée. Ils n'en tirèrent indemnes.

Les deux voitures ont été très endommagées.

IL MEURT SUBITEMENT DANS UN HOTEL

Albert G. Wallis Bullock, âgé d'environ 50 ans, venant de Georgeville, Stanstead, Québec, est mort subitement hier, un peu avant huit heures à l'hôtel St. Lawrence Hall, où il était depuis une semaine environ.

Bullock était malade et sous les soins du docteur L.-P.-A. Godin, 314 Bleury.

Le médecin le visita hier après-midi et hier soir, en allant lui rendre une nouvelle visite le médecin le trouva mort dans son lit.

Le détective Page de la Sûreté, fut envoyé sur les lieux et fit transporter le cadavre à la morgue où une enquête sera tenue aujourd'hui.

L'hon. James Murdock dans l'Ouest

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 30. — L'honorable James Murdock commencera sa visite de l'Ouest par Winnipeg, dimanche prochain. Le ministre du travail se propose d'y passer une couple de jours. Il sera à Calgary le 7 août. Son itinéraire n'est pas définitivement réglé, mais comme il faut qu'il soit retourné à Ottawa le 9 août, il est probable que tout son temps sera pris à Winnipeg et à Calgary.

Bon nombre des retardataires, selon l'inspecteur général de perception de l'impôt sur le revenu pour ce district, se sont dans ces derniers temps mis en règle et les autres qui ne le sont pas encore feraient mieux de le faire d'ici peu. Car ils constateront que si on peut éluder la loi pendant un certain temps, on finit toujours par être pris et il pourrait leur en coûter beaucoup plus qu'ils ne se l'imaginent.

En vérifiant ainsi chaque rapport, le bureau de l'impôt sur le revenu s'occupe aussi de rembourser à tous ceux qui ont payé leur impôt en ne calculant que \$300 pour l'exemption accordée pour chaque enfant, le surplus d'impôt qu'ils ont payé. Cela fait un travail considérable qui prend nécessairement un certain temps.

Tous ceux qui ont payé plus d'impôt qu'ils n'en devaient, n'ont donc pas à s'inquiéter s'ils subissent un certain délai avant d'être remboursés. Un grand nombre de ceux qui paient l'impôt sur le revenu se trouvent dans ce cas, paraît-il, à Montréal. Il leur est tout à fait inutile, comme l'a déclaré récemment l'inspecteur général de l'impôt sur le revenu pour ce district, d'écrier pour demander le remboursement de ce qu'ils ont payé de trop. Le bureau en effet n'a pas le temps de s'occuper de toutes les lettres qu'il reçoit à ce sujet. Il écriera les rapports à tour de rôle, et chaque fois qu'il y a lieu, il demande immédiatement au ministre à Ottawa de rembourser le surplus payé, et ce dernier opère directement le remboursement. Naturellement cela prend un peu de temps, mais c'est encore la méthode la plus rapide, car elle permet de ne oublier personne et de rembourser tout le monde.

La loi qui a augmenté l'exemption pour chaque enfant de \$300 à \$500 n'a été sanctionnée à Ottawa que le 19 juillet dernier, mais elle a un effet rétroactif et elle s'applique à l'impôt sur le revenu pour l'année 1923. Cependant, comme au moment où l'impôt était dû, elle n'était pas encore loi, beaucoup de personnes ont préféré ne verser leur impôt sur le revenu que sur la base de \$300 d'exemption plutôt que de s'exposer au cas où la loi n'aurait pas été adoptée, à être appelées à payer de nouveau. Il leur faut maintenant subir un léger retard avant d'être remboursés, mais tous cependant le seront d'ici peu de temps, car le bureau de l'impôt sur le revenu s'en occupe activement.

NOS PECHERIES DE L'ATLANTIQUE ET DU PACIFIQUE

On a pris plus de poisson en juin cette année que l'an dernier

MOINDRE VALEUR

La pêche à la morue, au flétan, au saumon et au had-dock a été meilleure

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Ottawa, 30. — La quantité de poisson qui a été pris sur les côtes canadiennes a augmenté au cours de juin dernier, mais sa valeur a diminué sur le marché. Les statistiques du ministère de la marine et des pêcheries démontrent que le mois dernier on a pris 91,460,100 livres de poisson de mer sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et que la valeur de ce poisson était de \$3,151,730. En juin 1923, on a pris 82,003,800 livres de poisson, évaluées à \$3,370,867.

Sur l'Atlantique on a pris plus de morue et de had-dock, mais moins de maquereau et de homard. Sur le Pacifique, la pêche au flétan et au saumon a été meilleure, mais celle du hareng a été moins bonne. Six pêcheurs se sont noyés au cours du mois. Trois dans l'Atlantique et trois dans le Pacifique.

ON DEMANDE A LONDRES LA GRACE DE J. P. VAQUIER

Le "Star" dit de M. Herriot que Salome demande la tête du Précurseur

LE "DAILY HERALD"

(Cable de la Presse Associée)
Londres, 30. — M. Arthur Henderson, secrétaire des affaires intérieures a reçu aujourd'hui de M. Herriot, président du conseil des ministres français, une lettre au sujet de Jean-Baptiste. Il ajoute: "C'est un fait connu de tous que le secrétaire de l'intérieur répudia la peine capitale lorsqu'il y a de bonnes raisons d'accorder un pardon. Mais est-ce qu'une intervention personnelle d'un visiteur distingué constitue un motif raisonnable?"

Le "Daily Herald", d'autre part, préconise une grâce surtout parce que le prisonnier avait le désavantage de ne pas comprendre la procédure anglaise ni même la langue anglaise.

Mais la presse française admet que le prisonnier a subi un procès parfaitement juste.

130,000 COMPTES DE TAXES D'EAU ET D'AFFAIRES SONT DISTRIBUES

La cité, qui a commencé la distribution de ces comptes, le 28 courant, aura terminé le travail dans une dizaine de jours. — 35,000 comptes de taxe d'affaires. — Les comptes de l'an dernier sont tous acquittés pratiquement.

Tous les comptes de taxes d'eau et d'affaires sont préparés et on en a déjà commencé la distribution à l'hôtel de ville. Il y a en tout 130,000 comptes, dont plus de la moitié pour la taxe d'eau, car il n'y a environ que 35,000 comptes pour la taxe d'affaires.

L'envoi de ces comptes est commencé depuis le 28 courant et c'est à peu près quatre jours plus tôt que la date ordinaire, d'après ce qui a été déclaré hier au département du trésorier municipal. Tous les comptes sont expédiés aux citoyens par la maille. On ne s'imaginerait peut-être pas tous les frais que cette expédition occasionne. On peut s'en rendre compte quelque peu si l'on songe qu'il en coûte deux sous pour l'affranchissement de chacune des lettres seulement. Ceci représente une somme de \$2,600 pour l'envoi des comptes.

La distribution des comptes se continue actuellement. On croit à l'hôtel de ville qu'il faudra encore dix jours pour compléter la distribution. Cette année, comme par les dernières années, les succursales de la banque d'Hochelaga et de la banque de Montréal accepteront les paiements de ces comptes des maintenant jusqu'au 1er septembre. Il est entendu que les paiements ne devront être effectués qu'aux succursales et non pas aux bureaux chefs. Et passé le 1er septembre, les succursales n'accepteront aucun paiement.

APRES LES AVOIR CONSTRUIRE, LE GOUV. EMBELLIT LES ROUTES

La plantation des arbres le long des grandes routes de la province se continue avec succès. — Les milliers de touristes qui nous visitent journellement apprécient hautement cette nouvelle initiative du gouvernement.

La saison du tourisme bat maintenant son plein et tous les jours, les milliers d'étrangers qui parcourent les nombreuses et magnifiques routes de notre province, se disent étonnés de voir de si belles routes, qui font l'envie de nos voisins et de tous nos visiteurs, il est aussi bon d'embellir ces routes et de les rendre aussi attrayantes que possible. Les étrangers nous visitent par milliers, tous les jours, et jusqu'ici, tous se sont déclarés enchantés et même émerveillés de ce qu'ils avaient vu ici.

Nos campagnes offrent à ces étrangers, une foule d'attractions de toutes sortes. Les paysages sont jolis, et le pittoresque de nos régions montagneuses est véritablement incomparable. La province est maintenant sillonnée en tous sens par les routes, et il ne manquait plus que d'assurer aux automobilistes la sécurité la plus complète possible, et leur rendre leur séjour parmi nous, plus agréable encore.

La construction des routes n'a pas été interrompue, et en plusieurs endroits, des travaux considérables sont entrepris par le gouvernement. Ce lui-ci pousse aussi avec une grande activité, les travaux de réparation sur les plus vieilles routes, et ces travaux seront terminés pour la première semaine d'octobre prochain. L'entretien des autres routes se fait aussi si toujours sous la surveillance d'inspecteurs expérimentés, qui ont pour mission de ne pas laisser les chemins se détériorer. Cet entretien est plus facile maintenant qu'il y a quelques années, et l'honorable M. Perron, grâce aux nouvelles méthodes qui peuvent être employées, continue à s'intéresser tout particulièrement à cette section de son ministère. Ceci complète l'embellissement de nos grandes routes.

LES RESULTATS DU PLEBISCITE DE LA SASKATCHEWAN

Majorité contre la prohibition de 32,599 et de 9,149 pour le contrôle de l'Etat

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Régina, Saskatchewan, 30. — Les rapports complets et officiels de nos autres divisions ont été reçus hier pour le plébiscite de la Saskatchewan sur la question des liqueurs. Elles établissent une majorité contre la prohibition de 32,599 tandis que la majorité en faveur du contrôle direct du gouvernement se trouve maintenant à 9,149.

On a maintenant reçu les rapports de 2,421 polls sur 2,531 que compte la province et les rapports complets et officiels de 48 divisions sur 50.

Les votes se répartissent actuellement comme suit:
Pour la prohibition : 82,896.
Contre la prohibition : 115,495.
Pour le contrôle du gouvernement : 86,683.

Pour le contrôle du gouvernement et les licences de bière : 77,534.

Quatre morts dans un accident d'auto

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Newcastle, Ontario, 30. — Quatre personnes ont été tuées et trois blessées, dans un accident qui a eu lieu hier, dans un convoi de marchandises à la traversée d'Adam's, à quelques milles d'ici, un peu après midi. Les morts sont: Mme et Mlle Burroughes, de Newcastle; Mme Stewart, de Dundas, ouest, Toronto; et Morris Cambridge, un garçon demeurant avenue Gladstone, Toronto.

Les blessés sont: M. et Mme Cambridge et leur fils James. Mme Cambridge et James sont dans un état critique.

Un escompte de 3 p. c. sur les taxes d'eau et d'affaires est accordé à tous ceux qui font leur paiement avant le 1er septembre. Après cette date, l'intérêt commence à courir.

On constate que les citoyens ont amplement profité de l'avantage d'aller acquitter leurs comptes aux banques par le fait que l'an dernier, des sommes considérables ont été perçues de cette façon. La banque d'Hochelaga a perçu par sa part \$363,000, ce qui représentait 18,925 comptes, tandis que la banque de Montréal a perçu \$295,505, soit 7,326 comptes acquittés. Les deux banques ont donc perçu à elles deux plus d'un demi-million de dollars. La balance a été perçue par le département du trésorier municipal.

Le rôle de la taxe d'eau pour 1923 s'élevait à \$2,484,922 et celui des taxes d'affaires à \$1,976,424. On déclare que les montants de ces deux rôles sont pratiquement perçus à date et que la balance qui reste est insignifiante.

En même temps que les banques font la perception, il est à remarquer que les bureaux de l'hôtel de ville sont aussi ouverts tous les jours et qu'ils reçoivent les paiements de ceux qui préfèrent s'y rendre. De fait, le grand nombre des paiements sont effectués en cet endroit, surtout dans le cas des paiements importants, mais un grand nombre de petits comptes sont acquittés aux banques.

CARTES D'AFFAIRES

PLACEZ VOS ASSURANCES-FEU DANS LA COMPAGNIE
UNION ASSURANCE SOCIETY LIMITED, DE LONDRES
HORACE LABRECQUE
Agent Général, Dépt. Français 200 rue St-Jacques, Tél. Main 0808

Commercia Plate Glass Assurance Co.

Isidore Crépeau : Directeur, gérant
Immeuble Isidore Crépeau
1410, Boul. St-Laurent.
Phone : "Bélair 6401"
Nous transigeons le plus gros chiffre d'affaires ici et nos facilités pour exécuter les remplacements promptement ne sont pas surpassées.
AGENTS DEMANDES 219-Lundi-Jeudi-Jeu

PROPOSITION DES ITALIENS RELATIVE AUX DETTES ALLEES

(Suite de la 1ère page)
marks-or et d'obligations industrielles de cinq milliards de marks-or. Le placement de l'emprunt de 800,000,000 de marks-or donnerait le signal de la rectification: la zone d'occupation française interviendrait dans l'évacuation franco-belge suivant trois paliers successifs correspondant au placement par tiers des deux milliards de marks-or et obligations allemandes: ce résultat obtenu, le retrait des troupes serait complet. Si le marché financier mondial ne réalisait pas aussi rapidement le placement des valeurs allemandes l'évacuation interviendrait cependant en 1926 à condition que le Reich remplisse le plan Dawes. Suivant l'opinion franco-belge les troupes anglaises devraient continuer d'occuper la zone de Cologne d'octobre 1925 jusqu'à l'évacuation complète des troupes franco-allemandes.

MM. Herriot et MacDonald ont eu un entretien d'une importance particulière cet après-midi. Le premier anglais ne soulevant pas d'objection, on espère que les bases d'un accord général seront posées dès aujourd'hui. Les milieux diplomatiques estiment que la commission des réparations pourrait dès maintenant convoquer les Allemands.

Paris, 30. — La délégation française à la conférence de Londres propose le texte d'un protocole permettant de recourir à l'arbitrage en cas de non-unanimité de la commission des réparations concernant les engagements de l'Allemagne. On estime que cette proposition sera acceptée comme base à la discussion des experts français et belges, assistés des représentants italiens, pour établir le plan de l'évacuation militaire de la Ruhr. Ce plan est conçu dans le même esprit méthodique que le plan de l'évacuation économique déjà adopté par la conférence. Ce projet surabonde le retrait des troupes à la commercialisation de la dette allemande.

LA COMMISSION DES REPARATIONS A LONDRES

Paris, 30. — Les membres de la commission des réparations sont arrivés à Londres à onze heures ce soir, où aura lieu demain matin une séance officielle de la conférence interalliée.

CREDITS ADOPTES AU PALAIS BOURBON

Paris, 30. — La Chambre française a adopté, aujourd'hui la discussion des crédits supplémentaires. Elle a ajourné hier la discussion des interpellations.

Le projet d'amnistie a été déposé au Sénat.

DECLARATIONS DE M. HUGHES

Paris, 30. — M. Hughes, secrétaire d'Etat américain a déclaré au représentant du "Petit Parisien" que le plan Dawes constituait une nécessité initiale et que les autres questions se régleraient ensuite. Il ajouta qu'il croyait pouvoir assurer que si le plan Dawes était exécuté, ce serait non seulement pour le bien de tous, mais pour le bien de la France.

M. Hughes recu à l'hôtel de ville prononça un discours qui fut applaudi. Voyant l'amiabilité historique de la France, pour l'Amérique, il déclara que le règne de la justice du monde entier doit être réalisé par le progrès du droit international.

RECEPTION AUX AVOCATS

Paris, 30. — Les avocats américains et canadiens furent reçus hier au palais de justice par leurs confrères parisiens. Le bâtonnier Fourcade prononça un discours auquel répondit M. Hughes.

Les avocats furent ensuite reçus à l'hôtel de Ville par le conseil municipal.

M. Hughes prononça alors un discours et il dit que les Américains se rendent vivement compte des sacrifices des citadins de la France.

"Ils furent heureux de venir pendant la guerre, mais maintenant ils représentent un sentiment plus élevé, la majesté de la loi. La lutte et la victoire créent l'occasion pour l'avancement de la civilisation des peuples libres."

Les annonceurs américains ont visité aujourd'hui l'aérodrome du Bourget.

A LA SOCIETE DES NATIONS

Paris, 30. — La réponse allemande à la Société des nations, concernant le projet de pacte de garantie mutuelle établie par la S.D.N., est arrivée à Genève. Elle rejette purement et simplement ce projet. Elle présente les critiques sur la difficulté à déterminer l'état de l'agresseur, une fois la guerre déclarée, et ne fait aucune allusion au rôle de conciliation dévolu au conseil. Le règlement de l'incident germano-russe et le protocole réglant le conflit germano-soviétique a été signé hier.

ETAT DE SIEGE EN ROUMANIE

Paris, 30. — L'état de siège est proclamé dans le royaume entier de la Roumanie en raison de la crainte d'un coup d'Etat par le parti d'Avaresco.

LE MEXIQUE ET LA RUSSIE

Paris, 30. — Le ministre des affaires étrangères du Mexique, annonce la reconnaissance "de jure" des Soviets par le gouvernement mexicain.

Après la mort du maître, cette bibliothèque, qu'il avait si jalousement conservée et si longtemps de laquelle il avait passé de si longs moments, connus à son tour, le feu des enchevêtres.

Nous aimons à penser, cependant, que tant d'heures, tant de méditations passées en commun laissent les livres imprégnés d'un air inoubliable et, aujourd'hui encore, l'on ne peut ouvrir un livre ayant appartenu à Sardou sans évoquer le profil spirituel de ce magicien du théâtre.

PRETE SUR HYPOTHEQUE

A. JETTE & CIE.
50 Notre-Dame-Ouest—Chambre 22
Edifice Duluth
Courtiers en immeubles
Experts en propriétés
(Établi en 1885). Prêts sur première et deuxième hypothèques — achats d'hypothèques et balances de prix de ventes.

CANADA CARPET CLEANING
CO LTD 32 rue Latour
Tapis enlevés, nettoyés, teints, restaurés et posés. Linoéums polis, bourrage fait. Service prompt.
Téléphone Main 6831

BREVET D'INVENTION

BREVETS D'INVENTION
En tous pays. Demandez le GUIDE DE L'INVENTEUR qui sera envoyé gratis
MARION & MARION
294 rue Université Montréal

L'hon. J.-A. Robb

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Londres, 30. — L'honorable J. A. Robb, le ministre canadien de l'immigration, qui est actuellement en Angleterre afin d'étudier le plus vaste plan d'émigration anglaise au Canada qui ait encore été projeté, a passé les premiers jours après son arrivée à se reposer à la campagne des travaux ardu de la dernière session du parlement à Ottawa. Il n'a encore fait aucune enquête sur les questions de colonisation.

L'état de sir Edmund Osler

(Dépêche de la Presse Canadienne)
Toronto, 30. — L'état de Sir Edmund Osler est toujours le même, d'après une enquête qui a été faite à sa résidence ce matin. Le Star a appris que Sir Edmund avait eu une nuit tranquille. Il est cependant impossible d'annoncer aucun changement aujourd'hui, aurait-on dit au reporter de ce journal. Sir Edmund est encore très faible, dans le même état qu'hier.

LA BIBLIOPHILIE

Victorien Sardou et les Livres

Victorien Sardou fut un ami des livres. Il les aimait point pour les entretenir, pour les contempler, pour le seul plaisir de caresser leurs reliures et de les reposer dévotement dans leurs casiers. Il les aimait pour eux, pour leur documentation, pour l'esprit de leurs auteurs, pour leurs secrets rares ou précieux.

Sa bibliothèque comprenait près de 80,000 volumes. Et quels ouvrages!... Et de quelle provenance!... Le grand dramaturge du dix-neuvième siècle nourrissait pour les livres une affection reconnaissante pour les trouvailles dont il leur était redevable; cependant, avec sa vivacité coutumière, il les traitait parfois avec une brusquerie tempérée de tendresse.

Les greniers de sa propriété de Marly-le-Roy, où il avait amassé sa vaste collection, n'offraient pas à l'œil l'aspect d'une bibliothèque bien rangée, soigneusement entretenue. Pousés les uns contre les autres, les livres, sa vie, Sardou venait souvent en plein travail demander un conseil à ses livres; mais il était nécessaire que ce conseil fût donné rapidement et sûrement.

Victorien Sardou se montrait très jaloux de sa bibliothèque. Aussi peu nombreux furent ceux qui eurent le privilège d'y entrer. Il en conservait toujours la clé sur lui et bien rares furent les intimes qui purent lui arracher l'autorisation de jeter sur les volumes un regard furtif par la porte entrou

**\$2,652,765 DE CONSTRUCTION
POUR JUILLET JUSQU'A DATE**

Avec \$2,652,765 de construction jusqu'à date, juillet accuse le plus gros chiffre de l'année et un surplus sur juillet de 1922 et 1923. — Une réduction dans l'ensemble pour 1924. — La construction des logements est active.

Le mois de juillet est, jusqu'à présent, celui qui a dénoté la plus grande activité dans la construction locale. Jusqu'au 29 courant inclusivement, ce mois accuse un grand total de \$2,652,765. C'est plus que le total respectif des mois précédents de cette année, et beaucoup plus que le total du mois correspondant des années 1922 et 1923. C'est donc un record pour cette époque de l'année et ce record augmentera encore quand on reconnaîtra les résultats des deux derniers jours du présent mois.

Il faut signaler que, dans ce total, il y a fourni plusieurs constructions im-

une différence en moins pour cette année, d'un peu plus de deux millions de dollars. Mais, cette baisse, d'après ce qui est expliqué, ne provient pas d'un ralentissement d'activité; au contraire, on affirme que la construction ordinaire est plus considérable que jamais. La baisse provient plutôt du fait que l'on a construit moins de gros édifices cette année qu'à l'an dernier, ce qui explique la différence.

Les chiffres de la construction nouvelle, sans comprendre les modifications, pour les six premiers mois de l'année, ont été les suivants:

portantes, et que sur un même encreignement, en une seule journée, des permis pour plus d'un million de dollars. A cela, il faut ajouter plusieurs travaux importants dans les modifications. Encore hier, deux permis pour des travaux de ce genre ont été émis pour des modifications au coût de \$15,000 dans un édifice à bureaux rue Notre-Dame, et la Whittall Canadian Company pour des modifications dans une manufacture, rue Mullins, au coût de \$30,000.

Un autre fait qu'il importe de signaler et qui s'est fait remarquer au cours du mois de juillet, c'est le grand nombre de logements dont la construction a été accordée. Les chiffres à ce sujet ne sont pas encore complets, mais on s'attend à ce qu'il y ait une grande augmentation sur les autres mois de l'année et aussi sur les chiffres du mois correspondant de l'an dernier. C'est une indication que Montréal se développe sur une grande échelle et tend à s'agrandir constamment. De fait, on constate que les habitations sont

planter, \$353,600; levrier, \$483,525; mars, \$384,715; avril, \$2,130,880; mai, \$2,287,466; juin, \$1,823,680.

Le grand total de \$2,652,765, pour juillet de cette année, se compare avec \$1,617,370 pour juillet 1923 et \$2,291,190 pour juillet 1922.

Les permis accordés hier forment un grand total de \$71,700. La valeur des modifications entre pour une somme de \$51,700.

C'est ici quels ont été les principaux permis accordés :

Boulevard Monk, quartier Saint-Paul, une maison formant un logement, 25 x 40, à un étage; coût, \$1,800. Propriétaire, E. Bouchard, 643 Church.

Rue Resther, quartier Saint-Denis, un entrepôt, 44 x 56, à 3 étages; coût \$5,000. Propriétaire, A. Cuerrier, 253 des Carrières.

Rue D'Arçon, quartier Saint-Paul, une maison formant un logement, 25 x 36, à un étage, coût, \$1,800. Propriétaire, J. Bouchamp, 501 de Mazarin.

2ème avenue, quartier Rosemont

de plus en plus nombreuses dans les quartiers excentriques, comme l'a fait voir toutes les listes des permis.

Si l'on compare, cependant, la marche de la construction depuis le commencement de cette année, jusqu'à date, avec la même période de l'an dernier, on relève une certaine

maison formant 3 logements, 25 x 40, à 2 étages; coût, \$5,000. Propriétaire, D. Crevier, 5132, 9ème avenue de Rosemont.

Rue Saint-Denis, quartier Saint-Denis, une maison formant 6 logements, 25 x 40, à 3 étages; coût, \$6,300. Propriétaire, B. Laurin 61 Bernard.

Rue Mullins, quartier Saint-Gabriel, une manufacture, 220 x 112, à 3 étages; coût, \$30,000. Propriétaire, Whittall Canadian Company, rue Mullins.

Rue Notre-Dame Ouest, quartier Ville-Marie, un édifice à bureaux

LA ROUTE MONTREAL-MALONE EST TRES POPULAIRE AUX ETATS-UNIS

Les touristes de l'ouest et de l'ouest central des Etats-Unis n'emploient plus que la route Malone-Mont-réal.

Cette année le tourisme a atteint son maximum. C'est ce qui nous vient à l'idée après avoir entendu les déclarations de M. Geo.-A. MacNamee, secrétaire du Royal Automobile Club, et de l'ouest-central. Les touristes de l'Illinois, de l'Indiana, de l'ouest de New-York, et de l'Ohio, tous emploient le chemin Malone, qui est de trente milles plus court comparativement à

Les touristes de l'ouest et de l'ouest central des Etats-Unis n'importe plus que la route Malone-Mont-réal.

Cette année le tourisme a atteint son maximum. C'est ce qui nous vient à l'idée après avoir entendu les déclarations de M. Geo.-A. MacNamee, secrétaire du Royal Automobile Club, qui déclarait qu'à l'automne un nouveau record de tourisme annuel serait établi. Il a en mains des statistiques montrant que des touristes de trente-quatre des quarante-huit Etats formant les Etats-Unis sont venus en automobile dans la province de Québec, attirés par ses charmes pittoresques.

Cette popularité de la province parmi les enthousiastes de l'automobile est venue après la construction des bonnes routes ici, et par la grande campagne de publicité entreprise par le club, campagne qui a été un succès complet. A preuve les demandes innombrables qui viennent des Etats-Unis pour la brochure relatant les beautés de la province. M. McNamee distribue par tous les Etats-Unis gratuitement cette brochure à qui les de-

mande et de l'ouest-central. Les touristes de l'Illinois, de l'Indiana, de l'ouest de New-York, et de l'Ohio, tous emploient le chemin Malone, qui est de trente milles plus court comparativement à la route de Rouse's Point. Les Canadiens venant de l'ouest se servent souvent aussi de la route américaine, suivant la route Jefferson jusqu'à Minneapolis, et de là suivant la frontière jusqu'à ce qu'ils entrent dans la province par la route Malone-Mont-réal.

Les clubs d'automobilisme de tous les Etats-Unis continuent à demander incessamment la brochure spéciale publiée par le Royal Auto Club, et d'apartout viennent des requêtes des secrétaires de clubs, demandant des brochures pour les distribuer aux membres. Même hier, une ville de Pennsylvanie, ville assez peu importante, qui, à la connaissance du secrétaire du club là, a envoyé vingt-cinq groupes de touristes ici, demanda encore cinquante brochures pour des particuliers qui s'arrangent pour faire le

mande.

Les touristes qui viennent à Montréal et dans la province, arrivent de toutes les parties de la république originaire. Il en vient de l'Arizona, du Nouveau-Mexique, de la Floride, de la Caroline du Sud, des deux Etats de Virginie et, nous pouvons dire que ces Etats ont tous été bien représentés et c'est. Il en vient du Colorado, de la Californie, du Nebraska, de l'Iowa et spécialement de l'Indiana et de l'Illinois, ces deux Etats ayant envoyé des représentants dont plusieurs se sont rendus dans les Laurentides.

Le club ouvrier de Maisonneuve tiendra une assemblée lundi soir au sujet de la question d'enquête sur la police. On prévoit qu'une résolution approuvant la demande d'enquête sera adoptée à cette réunion. Plusieurs orateurs importants doivent porter la parole.

jusqu'à Québec. New-York sans doute, a de nombreux représentants, mais les citoyens de la Pennsylvanie et du New-Jersey ont été très nombreux depuis le commencement de la saison.

Un fait important de la saison 1924 du tourisme est sans contredit la popularité qu'a acquise la route Malone-Montreal. Au dernier les statistiques du Royal Auto Club, montraient que 7,104 automobiles de touristes y avaient passé, comparativement à 39,012 qui avaient passé par le boulevard Edouard VII. Cependant cette année, M. McNamee croit que la route Malone-Montreal approchera beaucoup de la route Edouard VII au point de vue de la densité du trafic.

La raison, de l'opinion des officiers

jusqu'à Québec. New-York sans doute, a de nombreux représentants ici, mais les citoyens de la Pennsylvanie et du New-Jersey ont été très nombreux depuis le commencement de la saison.

Un fait important de la saison 1924 du tourisme est sans contredit la popularité qu'a acquise la route Maloune-Montréal. L'an dernier les statistiques du Royal Auto Club, montraient que 7,104 automobiles de touristes y avaient passé, comparativement à 39,012 qui avaient passé par le boulevard Edouard VII. Pendant cette année, M. McNamee croit que la route Maloune-Montréal approchera beaucoup de la route Edouard VII au point de vue de la densité du trafic.

La raison, de l'opinion des officiers du club, est que la route Maloune se fait de plus en plus connaître, et fait les délices de ceux qui s'en servent, et, de plus, elle offre un chemin plus court aux touristes venant de l'ouest

94-D-15

1 Graphopone Pathé
"Prince" acajou valant \$225.-
00. Conditions spéciales pour
argent comptant.
S'adresser 73 rue Saint-
Jacques.
